



Enlèvement des cadavres vietnamiens, Annam, au Vietnam, Hô Chi Minh, 1950
Source : Fonds Sarrailh, Archives d'histoire contemporaine, CHSP

LA VIOLENCE EN EUROPE, AU XX^E SIÈCLE

VIOLENCE IN EUROPE DURING THE XXTH CENTURY

21 mars 2011

Lieu : Centre d'histoire de Sciences Po
56 rue Jacob, 75006 Paris
salle de conférences, rdc.

Journée d'étude organisée par l'Université de Stanford, Département d'histoire (J.-P. Daughton),
et le Centre d'histoire de Sciences Po (J.-F. Sirinelli) / Co-sponsored by the France-Stanford Center
for Interdisciplinary Studies and The Centre d'histoire de Sciences Po, Paris



SciencesPo.

Centre d'histoire



ICA
Division of International
Comparative & Area Studies
FRANCE-STANFORD CENTER
FOR INTERDISCIPLINARY STUDIES

Vous trouverez ci-dessous les textes issus de communications prononcées lors de la journée d'étude du 21 mars 2011 « La violence en Europe, au XX^e siècle / *Violence in Europe during the XXth Century* » organisée par le Centre d'histoire de Sciences po et France-Stanford Center for Interdisciplinary Studies.

- I. DISCOURS ET VIOLENCE / DISCOURSE AND VIOLENCE
Jean-François SIRINELLI, Centre d'histoire de Sciences Po
[*Les mots et les actes*](#) pp. 7-11
- Keith Michael BAKER**, Stanford University
[*Enlightenment and Violence*](#) pp. 13-17
- II. VIOLENCE COLONIALE / COLONIAL VIOLENCE
Lancelot ARZEL, Centre d'histoire de Sciences Po
[*A l'origine des maux. Chasse, guerre et violence dans la conquête coloniale \(Royaume-Uni, France, Belgique, 1870-1914\)*](#) pp. 21-37
- III. VIOLENCE DE GUERRE ET GÉNOCIDE
/ WAR VIOLENCE AND GENOCIDE
Nicolas WERTH, Institut d'Histoire du Temps Présent
[*Les pogroms des guerres civiles russes \(1918-1921/2\) : pogroms, crimes de guerre ou nettoyage ethnique ?*](#) pp. 41-51
- Stéphane AUDOIN-ROUZEAU**,
Centre Historial de la Grande Guerre, EHES
[*Histoire du combat, histoire du corps \(XIX^e-XXI^e siècle\)*](#) pp. 53-59
- Claire ANDRIEU**, Centre d'histoire de Sciences Po
[*Un indicateur de la nazification de la Wehrmacht en 1940 : la campagne de France.*](#) pp. 61-76

**I. DISCOURS ET VIOLENCE
/ DISCOURSE AND VIOLENCE**

Jean-François Sirinelli, « Les mots et les actes », communication à la journée d'étude organisée par le Centre d'histoire de Sciences Po et France-Stanford Center for interdisciplinary Studies, 21 mars 2011, *La violence en Europe au XX^e siècle*.

Les mots et les actes

Pourquoi choisir un tel sujet dans un colloque consacré aux phénomènes de violence effective, les mots restant toujours, d'une certaine façon, dans le domaine de l'incantation plus que de l'action ? Pour quelle raison, de surcroît, placer une telle communication au début plutôt qu'au terme de notre rencontre scientifique ? Plusieurs réponses, en fait, se cumulent, qui non seulement légitiment ces choix mais confèrent au sujet une réelle densité tout à la fois historique et épistémologique.

La première réponse est qu'un tel sujet permet d'aborder de front l'un des problèmes majeurs de tout travail historique sur la violence : à partir de quel seuil peut-on parler de violence ? Par-delà le caractère général d'une telle interrogation, celle-ci peut se poser de façon très concrète pour les intellectuels. Ces derniers, en effet, sont les dépositaires du sens des mots et donc aussi, tacitement, les contrôleurs de leur usage. A partir de quel seuil considère-t-on qu'il y a transgression, en d'autres termes qu'un mot devient violent ? Et, à supposer que cette violence soit délibérée et assumée, s'agit-il d'un substitut à une violence *réelle*, celle des mots se contentant d'être un simulacre, tout comme ces combattants de l'Antiquité grecque qui, parfois, s'invectivaient plus qu'ils ne se combattaient et dont les batailles n'étaient alors que mimées, l'invective se substituant au coup directement porté et l'incantation à l'action. La violence des intellectuels, de ce fait, ne serait-elle qu'un simulacre ?

Cette première question, pour fondamentale qu'elle soit, ne désamorce pas pour autant la violence des mots. Elle débouche, en effet, sur une autre interrogation, également décisive : quelle est l'influence des mots supposés violents sur les comportements effectifs ? Ces mots peuvent-ils attiser la haine et susciter la violence physique ? Et cette question est d'autant plus fondée pour la période en premier lieu étudiée dans ce colloque-le XX^e siècle - que celui-ci est le moment de la montée en puissance des grandes idéologies globalisantes et antagonistes. Ces constructions de mots, véritables cathédrales sémantiques, sont-elles des objets inertes, sans effet sur l'Histoire du siècle, ou bien ont-elles été parties prenantes dans les grands soubresauts de cette Histoire ? Au regard de la violence débridée qui caractérise ce XX^e siècle, la question du rôle historique des mots peut paraître dérisoire, sauf si, précisément, une partie de cette violence provient de ces mots.

Un livre entier ne suffirait sans doute pas à répondre à ces questions entremêlées. Dans les limites ici imparties, je m'en tiendrai à des observations sur deux aspects qui me paraissent essentiels, compte tenu de ce qui précède. D'une part, à partir de quel seuil peut-on parler de violence verbale ? A

quel degré d'intensité peut-on parler de transgression par rapport aux codes et aux normes ? D'autre part, cette transgression enclenche-t-elle des réactions en chaîne complexes, débouchant sur des comportements violents ? La question de l'influence débouche, on le voit, sur celle de la responsabilité de l'émetteur des mots, et notamment des mots construits et structurés, en d'autres termes l'intellectuel.

La norme et la transgression

L'établissement d'un seuil de référence est d'autant plus complexe qu'il renvoie au problème, plus général, du caractère polysémique du mot violence, qui crée une difficulté intrinsèque : quelle est la norme et où placer la transgression ? Mais l'historien est également confronté à une question davantage spécifique, concernant les intellectuels et leur rôle au sein d'une société. Quasi ontologique, cette question est la suivante : l'intellectuel est-il en premier lieu un homme ou une femme du *logos* - du discours construit, maîtrisé et argumenté - qui tente de donner aux mots leur vrai sens, et se méfie de leurs excès, et donc du *pathos* ? En d'autres termes, sa vertu première doit-elle être la maîtrise de soi et son rôle doit-il être, notamment, de désamorcer la violence plus que de la nourrir ?

Si l'on s'en tient à un tel portrait-robot, qui tient davantage du vœu pieux que du tableau réaliste, le sujet perd de sa substance, tant les acteurs deviennent diaphanes, de purs esprits dépourvus d'affects. La réalité historique est singulièrement plus complexe, les intellectuels n'y faisant pas preuve de vertus particulières à cet égard. Cela étant, cette réalité historique peut revêtir deux aspects très différents, la ligne de crête entre eux étant dessinée par la présence ou l'absence de liberté d'expression.

En situation liberticide, l'intellectuel qui exprime une opinion dissidente ne peut l'exprimer publiquement, mais seulement dans la clandestinité et sous le couvert de l'anonymat ou du pseudonyme. Seuls, au bout du compte, peuvent s'exprimer les complices, implicites ou explicites, de la violence d'Etat. Les cas de figure historiques peuvent varier mais leur commun dénominateur est une parole publique de connivence, avec les censeurs et, éventuellement, les bourreaux. Des mots contrôlés, et filtrés donc, et, quand ils choisissent le registre de l'outrance, des mots approuvant la violence faite aux dissidents, aux résistants ou aux ostracisés. Pour s'en tenir au cas français, la période de l'Occupation est, à cet égard, éclairante : seuls les intellectuels collaborateurs ou collaborationnistes peuvent émettre des mots à résonance politique, et ces mots sont empreints de violence : l'appel au meurtre ou, pour le moins, la complicité de chasse à l'homme sont ainsi présents dans les colonnes de l'hebdomadaire *Je suis partout* et il y aurait une anthologie de la haine à réunir à la seule lecture d'une telle presse qui, par conviction ou par intérêt bien compris, se retrouva aux côtés et aux ordres d'une violence politique et militaire en action.

Plus complexe, en revanche, est l'analyse des configurations historiques où les garanties de l'Etat de droit assurent la libre expression démocratique des idées et des opinions. De telles configurations, par essence, autorisent, dans des limites fixées par le législateur soucieux du respect des personnes, la

liberté de l'usage des mots, de leur teneur comme de leur tonalité. Avec, en toile de fond, un réel paradoxe : la modération des mots mis en circulation est une part intégrante du pacte démocratique qui bannit ou, pour le moins, entend canaliser la montée aux extrêmes, mais, dans le même temps, la défense même des principes et des valeurs qui sous-tendent et entretiennent ce pacte autorise et favorise la lutte contre les formes d'injustice et d'oppression. Or cette lutte, souvent, passe par la colère et l'indignation, qui durcissent les mots et radicalisent les formules.

Qu'en est-il, par exemple, du combat pour la décolonisation ? La palette du vocabulaire utilisé à cette occasion par ceux des intellectuels français qui accompagnèrent favorablement ce processus est très large et illustre bien, dans sa diversité, l'étendue du spectre sémantique. La mise en avant, par exemple, des valeurs humanistes et universalistes débouche en premier lieu sur une thématique des droits et sur une lutte pour la justice et la liberté. Un tel registre n'induit pas forcément une escalade verbale et la densité de l'engagement ne s'accompagne pas d'une violence délibérée des mots, qui sont au contraire jugulés. A l'inverse, face à la même situation de domination coloniale, une montée aux extrêmes verbaux a parfois été pratiquée, avec des thématiques au demeurant différentes. Une vision tiers-mondiste insistera sur l'oppression aussi bien politique qu'économique, et sur la disproportion des mondes en présence, censée justifier l'âpreté du vocabulaire. Bien plus, ce constat de disproportion a pu déboucher sur un troisième registre découlant du précédent et plus directement révolutionnaire. C'est, du reste, le terme utilisé par Pierre Vidal-Naquet dans une typologie qu'il avait proposée pour rendre compte du combat anticolonial dont il avait été un acteur mais qu'il analysa ensuite en historien. Ce registre révolutionnaire-qui n'était pas le sien-se retrouve, par exemple, dans *Les damnés de la terre*, le livre publié par Frantz Fanon en 1961, et la violence y est présente et assumée : il s'agit, en effet, de lutter contre la colonisation par la "violence absolue"; pour le colonisé, « la vie ne peut surgir que du cadavre en décomposition du colon »¹.

Une telle vision de la violence politique et un tel usage, pour appeler à sa mise en œuvre et la justifier, de la violence des mots reçurent un soutien explicite de Jean-Paul Sartre, qui, dans la préface qu'il donna au livre de Fanon, écrivait notamment : « Dans le premier temps de la révolte, il faut tuer : abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups : supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé ; restent un homme mort et un homme libre »².

En toile de fond, c'est une question plus large – qui, du reste, a hanté tout le XX^e siècle – qui est posée par de telles lignes. Cette question est celle de la légitimité - ou pas - de la violence pour arriver à ses objectifs et, donc, celle de la fin et des moyens. Elle a été posée notamment, de façon explicite, par Albert Camus dans *l'Homme révolté*.

Bien plus, longtemps avant ce livre, Albert Camus avait publié une série d'articles dans *Combat* (19-30 novembre 1946) intitulée «ni victimes ni bourreaux», dans laquelle il exprimait déjà quelques-

¹ Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, Maspero, 1961, *passim*.

² *Ibid.*, p. 20.

unes des idées-forces auxquelles *l'Homme révolté* donnera une plus grande résonance, et notamment une interrogation explicite sur la justification des finalités révolutionnaires qui ne portent guère attention aux effets dévastateurs des moyens utilisés. Et quand il développa plus longuement de telles analyses, six ans plus tard, dans *l'Homme révolté*, la revue de Jean-Paul Sartre, *Les Temps modernes*, se livra à un éreintement en règle dans le numéro de mai 1952. « La rupture Sartre - Camus est consommée », titrera quelque temps après (6 septembre) le journal populaire *France Soir*.

Le poids des mots

Les mots, donc, peuvent être également violents dans une configuration politique de démocratie représentative. Le constat ne surprendra pas, tant la libre expression des opinions permet, par essence, les outrances, y compris contre cette démocratie. Et le paradoxe apparent est inhérent au fonctionnement de celle-ci. Plus essentielle, en revanche, est pour l'historien la question de l'effet éventuel de cette violence des mots. Cette question est d'autant plus essentielle qu'elle renvoie à des interrogations majeures de l'histoire du XX^e siècle. D'une part, les intellectuels et leurs mots ont-ils pesé sur cette histoire ? Ce qui, en toile de fond, conduit à tenter d'évaluer l'influence de ces mots et induit d'examiner le problème de la responsabilité de ceux qui les mettent en circulation. D'autre part, plus largement encore, l'historien se trouve confronté à cette question qui se pose à toutes les époques mais qui a pris une acuité particulière au siècle des idéologies triomphantes et antagonistes : les mots, en définitive, font-ils l'Histoire ?

A ces deux interrogations majeures, une réponse sensée consiste à observer que tout dépend des lieux, des milieux, des moments et, à la croisée de tous ces paramètres, des situations historiques. Même dans le cas de la violence verbale en situation liberticide, l'analyse reste complexe. Si Robert Brasillach, par exemple, est condamné à mort après la Libération pour intelligence avec l'ennemi, en d'autres termes pour trahison, comme le principe de responsabilité collective ne peut être invoqué, ce sont bien ses mots et non leur éventuelle influence qui sont condamnés. Cela étant, comme ces mots de connivence avec l'occupant ont été jugés comme relevant de la trahison, peut-on évaluer leur influence historique ? Ont-ils pesé sur les choix de leurs contemporains ? Tel ou tel milicien condamné à mort durant l'été 1944 a-t-il rejoint les rangs de la milice après avoir lu tel ou tel article de Robert Brasillach ?

En tout état de cause, même en régime démocratique, la responsabilité des intellectuels dans des processus de violence est engagée. En effet, à y regarder de plus près, le mensonge direct ou par omission qui protège les bourreaux ne constitue-t-il pas une sorte de violence faite à ceux qui, précisément, ne sont pas en régime de liberté d'expression ? Dans une série de cinq articles donnée à *Libération*, Jean-Paul Sartre, en juin 1954, à son retour d'URSS, déclare « la liberté de critique est totale en URSS ». N'y a-t-il pas une violence faite à la réalité historique ? Certes, à cette date, Staline est mort depuis un peu plus d'un an, mais une telle affirmation, proférée par l'intellectuel francophone à l'époque le plus célèbre de la planète, demeure un déni de réalité susceptible d'induire en erreur bien

des lecteurs. Naïveté ou déformation délibérée de cette réalité ? Dans les deux cas, non seulement les mots déforment la réalité mais de surcroît ils gommant, de ce fait, l'une des grandes violences collectives du XX^e siècle, même si, effectivement, 1954 n'en est pas l'acmé.

Une violence euphémisée n'est-elle pas aussi une violence des mots faite aux victimes ? Ainsi, le révisionnisme, posture classique de l'historien, devient un négationnisme quand il contribue à tuer une seconde fois les victimes en neutralisant la mémoire de la violence qui leur fut faite. Les mots, la remarque en a déjà été faite, peuvent être les instruments des assassins de la mémoire. Certes, parfois, l'euphémisme est de bonne foi, mais son écart avec la réalité est tel que les mots sont au moins un écran de fumée au moment même où la violence de masse a lieu. Quand Jean Lacouture parle à propos de l'évacuation de Phnom Penh ordonnée par les Khmers rouges en avril 1975 d'une « audacieuse transfusion de peuples »³, il ne peut certes pas prédire l'autogénocide qui va suivre, mais il sous-estime la tragédie que peut représenter pour une capitale surpeuplée sa brusque et brutale transplantation à la campagne. Du reste, trois ans plus tard, ayant pris conscience entre-temps que la « transfusion » avait été une hémorragie, il opéra courageusement un retour sur ses écrits, en assumant l'aveuglement et publia en 1978 *Survive le peuple cambodgien*. Un grand journaliste-écrivain s'interrogeait donc⁴ sur le poids des mots, dans des situations qui se révéleront avoir été de violence extrême.

Il resterait, dans l'inventaire et l'analyse de la force de frappe des mots, à évoquer une autre forme de violence, davantage localisée mais parfois très virulente : la violence endogène au milieu intellectuel. Publiquement ou dans la sphère privée, les intellectuels parfois s'investissent, voire s'injurient. Là encore, nous retrouvons le problème évoqué plus haut et qui constitue l'une des formes d'introduction à ce colloque : pour les mots comme pour les actes, où se situent les effets de seuil ? Où commence la violence, endurée ou infligée ? Et le XX^e siècle est-il, en ce domaine, une ère de la montée aux extrêmes ?

³ *Le Nouvel Observateur*, 546, 28 avril 1975, p. 39

⁴ Cf. également son livre, *Enquête sur l'auteur*, Arléa, 1989, pp. 171-213 (Vietnam et Cambodge)

Keith Michael Baker, « Enlightenment and Violence », communication à la journée d'étude organisée par le Centre d'histoire de Sciences Po et France-Stanford Center for Interdisciplinary Studies, 21 mars 2011, *La violence en Europe au XX^e siècle*.

Enlightenment and Violence

What does the Enlightenment have to do with violence in Europe in the twentieth century? It would not be difficult to rehearse some of the obvious answers to this question. The Enlightenment has been indicted by Adorno and Horkheimer for the technological savagery of the Holocaust; by J.L. Talmon for the phenomenon of totalitarianism more generally; by critics of colonialism for a conception of universality that condemned other civilizations to the waiting room of history or the operating room of modernity; by deconstructionists of many stripes for a despotism of reason masquerading as liberation.

Setting aside these now rather well worn claims to reveal the hidden violence within the ideology of Enlightenment, I thought it might be interesting to take a different tack in asking how Enlightenment thinkers themselves thought about violence. That turns out to be difficult. There is no obvious text to turn to in this regard; I could find no Sorel of the Enlightenment waiting with a set of "Reflections on Violence." Failing that, I decided to turn to the *Encyclopedia* of Diderot and d'Alembert, now searchable digitally through the ARTFL database at the University of Chicago. Remarkably, the article on "Violence" in that work consists of two lines. It identifies the term as the name for the "divinité fille du Styx, & compagne inséparable de Jupiter," and cites Pausanias for the detail that this goddess had a temple in the citadel of Corinth along with Necessity, but no one was permitted to enter. The article had none of the famous renvois to move the reader along. Not very revealing, then, unless to suggest that the Encyclopedists had no very substantial theory of violence as an integral category of action or behavior.

The term "violence" does, of course, occur in the *Encyclopedia*, 1010 times to be exact. It appears above all as a feature of natural phenomena: of earthquakes, volcanic eruptions, floods, winds, hail; of the force of physical and chemical reactions; of medical symptoms, such as fevers, convulsions, and other bodily states. Often it characterizes human passions, emotions, dispositions, and desires, states that seem beyond an individual's control. Much less frequently, it is an attribute of crimes and punishments, of war, revolt, and conquest, of physical force and fanaticism, of injustice and the untrammelled will of a usurper, tyrant or despot.

There are some interesting aspects of this list. Other than an occasional reference to war, there is no reference to violence as a characteristic of collective action. Even more striking, violence appears as

an attribute of other phenomena rather than as a phenomenon in itself. An example of this form does occur, notably in the article on the Koran that makes a point of saying that Islam was “established and spread less by seduction than by violence and the force of arms.” But the Encyclopedists rarely speak in this way. They think of violence as a degree of force, intensity, disruption. They see it as an attribute of extreme phenomena, ineluctable or eruptive, natural or unnatural, but in any case mostly beyond human choice or control.

To anticipate, perhaps, a point that Priya Satia will make this afternoon, the Encyclopedists use of the term suggests that we might also reflect on our own. Violence can apply to so many phenomena that we might ask when and how it became an analytical category in itself, if indeed it has. For us, it seems now to connote any form of transgression, physical, intellectual, or psychological, whether individual, institutional, or collective. Obviously, the shocking experiences of the twentieth and early twenty-first centuries have much to do with that. We have witnessed more violence, violence on an unimaginable scale. But it may also be that we have discovered more violence in the world. Like the notion of rights, the idea of freedom and self-determination, individual or collective, constantly finds new forms of realization, not all of them salutary; it also discovers or generates new obstacles to that realization. It ultimately discovers the violence of the expectation of freedom, at least of a certain kind of freedom. This may indeed be a dialectic that we owe in large part to the Enlightenment.

Rather than looking at the violence the Enlightenment may have engendered, though, I would like to point to the violence from which it emerged. I would not be the first to point out that the Enlightenment was haunted by the memory of traumatic violence or that it defined itself in large part in reaction to that memory. I’m referring, of course, to the memory of the Wars of Religion, from the carnage of St. Bartholomew’s Day to the ravaging of an entire continent by the Thirty Years War. Descartes, finding himself in the midst of the latter, dreamed of a system of universal reason that would be beyond contestation; in this, Leibniz followed his lead. Hobbes and Bossuet, in their different ways, imagined a peace that could be achieved through absolute rule. But the philosophers of the Enlightenment, by and large, took another tack. For rational systems and absolute authority they substituted epistemological modesty. Following Locke, they dared not to know. They saw religious conflict, like fanaticism, intolerance, persecution, oppression, and much human misery, as derived from the fact that human beings insisted on exaggerated and dogmatic claims to an absolute knowledge about matters they could not possibly know. Violence was the superstitious fruit of metaphysical panic on the part of those who refused to recognize the true limits of the human mind. Enlightenment thinkers demanded, on the contrary, that human beings accept their condition and limit themselves to what they could know: their immediate sensations and experiences, and the world around them only insofar as they could build a sufficiently reliable conception of it on the basis of an analysis of these sensations and experiences.

To take this stance was to abandon centuries-old aspirations to an ultimate knowledge of the world and its meanings, settling instead for the limited view of an infinitely small being in an infinitely large universe. There were, however, immense compensations to be found in this willingness to recognize that human knowledge was merely pieced together from sensations, built up for human purposes and in response to human needs, not given by revelation or found entire by abstract reasoning from first principles. Because knowledge was relative to human beings, it could also be relevant to them, which is to say that it could be useful in the conduct of their everyday life, the only life that they could directly know. The utility of human knowledge, and the collective benefits of human society deriving from it, compensated for acceptance of human limitations.

It followed, too, that knowledge could be enlarged in the future precisely because it was limited in the present. Because it was ever partial, it could ever grow. Future progress became the reward, and the warrant, for acceptance of present limitations. Rash anticipation could place that progress at risk; epistemological modesty could advance it. As the eighteenth century advanced, nonetheless, Enlightenment thinkers became increasingly confident in projecting the future progress of the human mind, as of the society it could shape. With Condorcet in one vein or Adam Smith in another, they saw the development of modern society as offering a dynamic framework of human existence endowed with mechanisms producing stability through a constant process of change generated by the progress of reason, the advance of liberty, the growth of commerce, the expansion of individual rights, and the unleashing of human energies to transform the social and natural world.

In this vision, violence could be exorcised: passions would give way to a harmony of interests and a spirit of benevolence, war would be tamed, even eliminated, the slave trade would be abolished and slavery eventually eliminated, spectacular punishments would be abolished, freedom and equality would be maximized, collective choice made more rational. Individuals would fulfill their needs, pursue their goals, and seek their own happiness. It was true, Condorcet acknowledged, that ignorance and error still lived to bring crime and oppression into the world, but “these monsters, the most formidable enemies of man’s happiness, drag with them the mortal dart that has struck them, and their very cries, which terrify you, prove only how sure and terrible have been the blows they have received.” In this conception, Enlightenment was a profound revolution already underway, a process of cultural transformation that was freeing the present from the past and reorienting expectations towards a universal future.

There were, of course, more anxious views prognoses for modern society. “You trust in the present order of society without imagining that this order is subject to inevitable revolutions,” Rousseau warned. “We are approaching the state of crisis and the century of revolutions. Who can tell you what you will become then? All that men have made, men can destroy.” The crisis metaphor was a medical one, the period of crisis being that point in the progress of a disease at which the illness would recede or advance, with the natural outcome that the patient might either recover or succumb. More

remotely, it was an eschatological one, the ultimate crisis being the last violent days of life on earth. It was also a classical republican one, fruit of a view of the political body as ever caught between virtue and corruption, vigor and weakness, health and sickness, life and death. In this view, the state of crisis was the moment in which the very existence of the body politic would hang in the balance, in which its health and vigor would be recovered or it would fall into an irreversible, fatal sickness. As classical republicanism took the form of a critique of modern commercial society, so then the notion of crisis was extended to describe the effects of the destructive forces within that society as wealth and luxury fed courts and ministers, placemen and pensioners, bureaucrats and standing armies, harbingers of the inevitable appearance of despotism and social collapse.

Rousseau's prognosis was taken up by one of the most compelling journalists of the last years of the Old Regime, Simon-Nicolas Henri Linguet. Writing from exile in London, he opened the first issue of his *Annales politiques* in 1777 with an account of "the singular revolution threatening Europe." His diagnosis turned Enlightenment assumptions about the progress of society upside-down. Beneath the appearances of cultural advance and social progress that seemed to many of his contemporaries to make this age the happiest and most peaceful in the annals of human civilization, he saw more sinister developments at work. In his view, European prosperity had been achieved by an abolition of serfdom that had freed the masses only to subject them to even greater exploitation and amiseration. This process had reached a point at which a terrible crisis was inevitable, in which the oppressed would either expire in silent misery, leaving European civilization to collapse, or be emboldened by a new Spartacus to rise up and establish a new liberty "through the destruction of the murderous and deceitful laws that make it misunderstood." One cannot help seeing in the allusion to Spartacus a perhaps unconscious evocation of the fear of slave revolts that haunted the eighteenth-century Atlantic World.

In a sense, then, philosophy offered two possibilities for modern society at the end of the Old Regime. One was the happy revolution that would be the fruit of Enlightenment, the rational advance of humanity toward a better social world. The other was the violent revolution that would be the fruit of misery and despair, the fateful moment of crisis in a sick society. Remarkably, these two conceptions were fused in the process unleashed in France in 1789.

One can glimpse this moment of fusion in one of the earliest of the new revolutionary journals, the *Révolutions de Paris*. Day after day, the readers of the journal were invited to understand the French Revolution as a crisis, a terrifying moment of life or death in the social body. At the same time, this conceptualization of revolution was cast in Enlightenment terms. The French were carrying out a universal historical mission, acting not only for themselves but for "all the nations which have not yet broken the chains of despotism." To be rightly understood, their fight against this monster -- "as old as the world" -- had to be placed within a global narrative. No less significantly, an embittered and oppressed people was accomplishing the revolution of philosophy. "Only excessive misery and the

progress of enlightenment can bring about a revolution in a people that has grown old in the degradation of servitude,” the journalist insisted. Misery had generated the courage and energy to ignite a revolution; philosophy would ensure its beneficent outcome. The terrible violence of “a severe vengeance” could thus be redeemed by the “peaceful operation of philosophy;” anxieties occasioned by profound rupture could be alleviated by the promise of reason. “We find reassurance in the fact that it is the revolution of hearts and minds, and this has been the guarantee of no other revolution.” In this formulation, the revolution that was the transformation of society by enlightenment now assured the outcome of the revolution that was the frightful moment of crisis in the life of the body politic.

With this reconceptualization, perhaps, violence could take on a new meaning and purpose as the mechanism of revolutionary transformation. No longer merely an endemic fact, it could become a redeeming collective act. Lop off a few hundred heads – or a few thousand, or a few hundred thousand – and countless more would be saved. So Marat urged. The number could be increased indefinitely...

II. VIOLENCE COLONIALE / COLONIAL VIOLENCE

Lancelot Arzel, « A l'origine des maux. Chasse, guerre et violence dans la conquête coloniale (Royaume-Uni, France, Belgique, 1870-1914) », communication à la journée d'étude organisée par le Centre d'histoire de Sciences Po et France-Stanford Center for Interdisciplinary Studies, 21 mars 2011, *La violence en Europe au XX^e siècle*.

A l'origine des maux. Chasse, guerre et violence dans la conquête coloniale (Royaume-Uni, France, Belgique, 1870-1914)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« Ces chasseurs avaient même tué la veille un éléphant, ce qui était pour le village un événement extrêmement heureux. Les éléphants sont nombreux dans cette région, mais les indigènes en tuent rarement parce qu'ils sont mal armés et que le flair de cet animal lui fait éviter bien des pièges. Ils ne le chassent guère qu'à l'affût : mais comme ils savent qu'il devient très méchant quand il est blessé, dès qu'ils ont envoyé leur coup de fusil ils s'enfuient à toutes jambes jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un asile sûr et inaccessible. Voilà leur chasse ; c'est bien là l'image de la guerre chez les Malinkés »

Joseph Gallieni, *Voyage au Soudan français. Haut-Niger et pays de Ségon, 1879-1881* (1895)¹

¹ Gallieni Joseph, *Voyage au Soudan français. Haut-Niger et pays de Ségon, 1879-1881*, Paris, Librairie Hachette, 1895, p. 165.

Envoyé en « mission d'exploration » en avril 1880 pour pénétrer dans la vallée du Haut-Niger et y installer un poste aux confins de l'Empire des Toucouleurs, celui d'Ahmadou, Joseph Gallieni nous offre ici le regard méprisant, européocentrique du chasseur blanc, colonisateur, sur les populations du futur Soudan français – en l'occurrence, les Malinkés ou Mandingues, en guerre répétée contre les Bambaras. L'association entre leur manière craintive de faire la chasse et celle, tout aussi malaisée à ses yeux, de faire la guerre vise, en somme, à conforter l'image de supériorité virile de l'officier français, capable de faire face au plus grand gibier comme de terrasser tout peuple africain hostile, souvent considéré comme aussi sauvage que leurs congénères animaux. Pourtant, dans la suite de cette mission, Gallieni fait l'expérience d'une conquête qui ne fut pas aussi pacifique qu'il l'aurait voulue : prise en embuscade par les Bambaras en mai 1880, sa colonne de cent cinquante personnes est littéralement mise en déroute dans un pays inconnu et accidenté avant que les survivants ne rejoignent Bamako pour signer un traité avec le dirigeant toucouleur². Le chasseur est devenu le chassé, et loin d'être paisible, la conquête coloniale met en avant beaucoup plus de difficultés, à contre-courant de l'image que l'imagerie coloniale a souvent laissée en héritage.

Dans cette journée d'étude sur la violence au XX^e siècle, cette communication peut probablement sembler en léger décalage. C'est tout le contraire : les premiers moments de la colonisation ont laissé des empreintes bien ancrées dans ces sociétés d'un genre particulier, coincées entre élites coloniales et masses colonisées. Cette violence finalement originelle, celle de la confrontation armée, a laissé un héritage de pratiques et de gestuelles que les guerres de décolonisation remettront au premier plan au moment des indépendances³. Je souhaite, ici, me concentrer sur les guerres de conquête coloniale, ces guerres considérées comme « mineures » par l'officier britannique Charles Callwell dans son étude pionnière sur le sujet⁴. S'il est vrai que ces affrontements, visant le contrôle serré des territoires colonisés par l'établissement de postes militaires, ressemblent en peu de points aux procédés tactiques et stratégiques des guerres à l'européenne, une telle affirmation ne signifie pas que la violence en fut absente. L'historiographie coloniale a laissé dans les mémoires occidentales l'image de guerres aisément gagnées contre des bandes indisciplinées, mais une analyse plus fine de ces affrontements montre deux phénomènes. Tout d'abord, l'ère de « l'orgie impérialiste », selon le bon mot de Christopher Bayly⁵, a vu cette conflictualité s'intensifier de manière remarquable sur les trois continents (Afrique, Asie,

² Gallieni Joseph, *op. cit.*, p. 222-226. Voir aussi pour le parcours biographique : Michel Marc, *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989, 207 p.

³ Dans le cas français, ces héritages des guerres coloniales ont été parfaitement mis en lumière par Vincent Joly. Joly Vincent, *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerre coloniale en Afrique : l'expérience française*, Rennes, PUR, 2009, 336 p.

⁴ Callwell C.E., *Small Wars: Their Principles and Practice*, Lincoln, University of Nebraska press, 1996 (Fac-sim. de l'éd. de : London : H.M.S.O., 1906), 559 p.

⁵ Bayly Christopher, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2007, p. 375.

Océanie) : pas moins de 125 conflits sont répertoriés après 1873⁶. Deuxièmement, la guerre coloniale – ou faudrait-il dire impériale ? – emprunte parfois aux manières de faire la guerre en Occident : que l'on pense aux confrontations presque hoplitiques, à base de renforts de navires de guerres et de fusils-mitrailleurs, lors de la bataille d'Omdurman en septembre 1898, entre Mahdistes et Britanniques⁷. Pourtant, dans l'esprit des combattants partis sur le terrain colonial, la déroute puis l'adaptation sont de mise : difficile à cerner, la violence propre à ces guerres les fait se rapprocher des campagnes de partisans, des techniques nouvelles de guérillas ou des escarmouches. C'est probablement pour cela que le terme même de guerre coloniale est si peu souvent usité par les contemporains. Une première question vient donc se poser : si affrontement à répétition il y a eu dans ces conquêtes de la fin du XIX^e siècle, comment appréhender cette violence si spécifique, souvent inégale d'un côté comme de l'autre, entre la technologie et le nombre ?

Pour répondre à cette question, je souhaite m'intéresser à ce qui ressemble, de prime abord, à un détail de la colonisation, une curiosité qui n'a jusqu'ici attiré qu'une attention périphérique de la part des historiens : la chasse coloniale⁸. Sport extrême, loisir des aventuriers, la chasse en colonies fut pratiquée *en masse* par les combattants européens, mais également par leurs subalternes « *indigènes* ». Omniprésente dans les récits de guerre coloniale, la chasse coloniale apparaît très vite comme révélateur de dynamiques plus profondes dans l'acte même de coloniser : dominer la faune sauvage et maîtriser un territoire encore, en grande partie, inconnu. Mais elle ne se limite pas au seul champ des animaux « *exotiques* ». Pour reprendre une belle expression d'Alain Corbin, elle pourrait constituer un objet qui irradie autour de lui et qui nous permet de rentrer de plein pied dans l'imaginaire, les pratiques et les gestes combattants⁹. Ecole de la guerre coloniale et préparation indirecte au combat, elle se répercute progressivement sur la manière de mener la guerre outre-mer en installant des pratiques cynégétiques autant contre les animaux que contre les hommes, traqués ou domestiqués. Dans ce triptyque chasse/guerres/colonies, nous sommes alors amenés à poser une seconde question : la spécificité de la guerre coloniale ne tient-elle pas précisément dans la puissance de son modèle cynégétique ?

⁶ Voir la comptabilité établie par Henri Wesseling. Wesseling Henri, « Les guerres coloniales et la paix armée, 1871-1913. Esquisse pour une étude comparative » in *Histoires d'outre-mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, offerts par l'Institut d'histoire des pays d'outre-mer, tome I, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992, p. 105-122.

⁷ Hanson Victor Davis, *Carnage et culture : les grandes batailles qui ont fait l'Occident*, Paris, Flammarion, 2002, 600 p.

⁸ L'un des précurseurs dans l'étude de la chasse coloniale fut John MacKenzie. MacKenzie John, « La chasse, un sport impérial ? » in Singaravélou Pierre et Sorez Julien (sous la direction de), *L'Empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*, Paris, Belin, p. 139-152 ; MacKenzie John, *The Empire of Nature: Hunting, Conservation and British Imperialism*, Manchester, Manchester University Press, 1988, 340 p.

⁹ Casanova Vincent, Mangeot Philippe, Masanet Philippe, « Ne rien refuser d'entendre. Entretien avec Alain Corbin », *Vacarmes*, n° 35, Printemps 2006. En ligne : <http://www.vacarme.org/article492.html> (Consulté le 15 mars 2011).

Cette grille de lecture nous ramène à plusieurs champs d'analyse de la violence. En premier lieu, s'il est de bon ton de parler des violences envers les humains, ne faut-il pas aussi oublier les violences envers les animaux ou envers les écosystèmes. S'agissant des animaux, les historiens restent encore démunis malgré l'affirmation de Robert Delort, « *les animaux ont une histoire* »¹⁰. Du côté de la chasse, quelques travaux se distinguent mais l'historiographie a longtemps laissé ce phénomène complexe du côté de la simple récréation : la chasse reste un impensé des historiens¹¹.

Lorsque l'on se tourne du côté de l'histoire coloniale, il est très clair que la violence constitue un champ d'investigation qui à la fois anime bon nombre de recherches mais également excite les thèses les plus anachroniques – comme sur la question des génocides coloniaux¹². Ici, les deux domaines qui m'intéressent présentent des historiographies disparates. Du côté de la chasse coloniale, l'historien britannique John MacKenzie reste l'un des rares spécialistes à s'être engagé dans cette vaste histoire de la colonisation de la faune. La Belgique¹³ a commencé à s'intéresser au phénomène alors que l'historiographie française demande encore des enquêtes de fond. Pour les guerres coloniales, le vide est beaucoup moins significatif : que l'on pense aux articles de Jean-Luc Vellut¹⁴ dans le cas du Congo, des réflexions d'Henri Wesseling ou des ouvrages récents de Jacques Frémeaux¹⁵ et de Vincent Joly, tout laisse à croire que la violence des premiers temps coloniaux laisse encore de nombreuses études à entreprendre.

En analysant les rapports entre chasse, guerre et violence dans la conquête coloniale, j'espère pouvoir contribuer aux nombreux débats qui entourent cet espace de réflexion (mortalité, pacifications, contrôle des populations, etc.). Afin de rendre la démonstration plus aisée, je me concentrerai sur le cas de l'Afrique en prenant trois puissances européennes aux parcours différents mais non moins rapprochés (France, Royaume-Uni, Belgique).

La chasse : un invariant de la colonisation

Avant de comprendre la violence des colonisations armées, il faut faire un retour sur le « temps long », dans une perspective très brève d'anthropologie historique. En effet la violence des chasses engagées outre-mer n'est pas nouvelle : à toute conquête coloniale, son lot de chasses

¹⁰ Delort Robert, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Editions du Seuil, 1984, 503 p.

¹¹ A l'exception notable, récente et remarquée d'Andrée Corvol. Corvol Andrée, *Histoire de la chasse : l'homme et la bête*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2010, 580 p.

¹² Par exemple : Elkins Caroline, *Imperial Reckoning: The Untold Story of Britain's Gulag in Kenya*, Henry Holt/Jonathan Cape, 2005, 475 p.

¹³ Van Schuylenberg Patricia, « Entre délinquance et résistance au Congo belge : l'interprétation coloniale du braconnage », *Afrique & Histoire*, n°7, 2009, p. 26-48.

¹⁴ Vellut Jean-Luc, « La violence armée dans l'Etat indépendant du Congo », *Cultures et développements*, 16, 1984, 3-4, p. 671-707.

¹⁵ Frémeaux Jacques, *De quoi fut fait l'Empire – Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS Editions, 2010, 576 p.

qui apparaissent comme une modalité de prise de possession d'un territoire par la domination de sa faune. En Amérique du Nord, le commerce s'est mêlé à ces récits de chasse engendrant la culture des trappeurs, de ces « *coureurs de bois* » dont *Le Dernier des Mohicans* (1826) de J.F. Cooper est l'illustration la plus nette¹⁶. Mais ces visées commerciales se sont aussi doublées de chasses sportives, pour le seul plaisir de tuer, comme le massacre de la population des bisons durant tout ce long XIX^e siècle. Les militaires ne sont alors jamais loin lorsqu'il s'agit de chasser : les officiers de la garnison du Fort Hays organisèrent, ainsi, un « *Championnat du Monde de mise à mort de Bisons* » où Buffalo Bill sortit vainqueur avec 69 têtes abattues en moins de huit heures¹⁷. Plus loin, ce sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui firent aussi l'objet de chasses lors de leurs conquêtes par les Britanniques, mais très vite déçues par l'absence de gros gibiers. Plus au Nord, l'Inde de l'*East India Company* connut la mode des *shikars*, ces vastes équipées de chasse pratiquées par les Indiens eux-mêmes et repris par les officiers présents sur place¹⁸. Les Britanniques ont, ici, engendré la culture de la chasse coloniale la plus développée – du moins sur le long terme, grâce à leur extension impériale précoce.

Pourtant, du côté africain, les Français n'ont pas été en reste puisqu'on y retrouve les premiers traits d'une culture cynégétique à l'œuvre. Dès la conquête de l'Algérie, ce sont les « *marches* », les frontières de la colonisation qui connaissent ces phénomènes de violence : Jules Gérard, spahi dès 1842 dans la lutte contre Abd-el-Kader, devient le chasseur de lions le plus célèbre lorsqu'il débarrasse la région de Guelma d'un fauve menaçant la population. Le soldat devient alors une nouvelle figure du héros colonial ayant dominé les dangers d'une faune sauvage et indomptée, jusqu'à inspirer ironiquement le personnage de *Tartarin de Tarascon* (1872)¹⁹. D'autres officiers se révèlent être à la croisée de la chasse et de la guerre comme Jean-Auguste Margueritte, chef du bureau arabe de Téniet-el-Had puis général de brigade en 1867, qui nous laisse un souvenir de ses chasses aux lions, à la panthère, au chacal, à l'antilope bubale, etc, lors des 25 années qu'il passe aux avant-postes de la colonie²⁰. De l'autre côté du continent, les Britanniques s'engagent, eux, dans des chasses coloniales plus lucratives, générant un véritable réseau commercial en Afrique australe pour récupérer ivoires et peaux de gros gibiers. La chasse récréative n'y est pas absente, à l'image de R.G. Cumming, soldat engagé auprès des *Cape Riflemen*

¹⁶ Gilles Havard, « Virilité et « ensauvagement » », *Clio*, n°27-2008, *Amériques métisses*, [En ligne], mis en ligne le 05 juin 2010. URL : <http://clio.revues.org/index7392.html>. Consulté le 5 février 2011.

¹⁷ De Planhol Xavier, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 2004, p. 106-108.

¹⁸ Sramek Joseph, « « Face Him like a Briton »: Tiger Hunting, Imperialism and British Masculinity in Colonial India, 1800-1875 », *Victorian Studies*, Vol. 48, n°4, Summer 2006, p. 659-680.

¹⁹ Dufief Anne-Simone, « Tartarin, les avatars d'un disciple de Saint-Hubert », *Romantisme*, n°129, 2005, 3, p. 61-78. Voir : Gérard Jules, *Le spahi traqueur de lions. Algérie 1842-1853*, Paris, Editions du Rocher, présenté par Jean-Paul Le Perlier, 1990, 380 p. et Gérard Jules, *La chasse aux lions*, Paris, Librairie Nouvelle, 1855, 247 p.

²⁰ Margueritte Général Auguste, *Chasses de l'Algérie et notes sur les Arabes du Sud*, Alger, Impr. de Bastide, 1869, 363 p.

en 1843, profitant des terres giboyeuses pour y faire autant du sport que du commerce, allant jusqu'à tuer 105 éléphants et 30 hippopotames en une journée²¹. Du côté des Belges, enfin, l'avènement des chasses coloniales ne se fait que lentement, lorsque H.M. Stanley, commissionné par le roi Léopold II, y installe les premiers avant-postes de la colonisation.

La chasse apparaît, donc, sur le temps long comme un invariant des processus de colonisation, et la violence engendrée par ces expéditions, sportives ou commerciales, ne doit pas être perçue de manière périphérique, puisque les conséquences sur la faune sont souvent profondes, à la manière des déplacements de troupeaux au-delà du Limpopo vers 1870²². Néanmoins un invariant n'est pas un invariable : là où les négociants et les militaires avaient fait leurs plus belles expéditions cynégétiques, en Inde ou en Amérique, les premières mesures de protection, comme le *Forest Act* (1878) dans le Raj, sont mises en place. L'impression de désaffectation de ces territoires trouve un écho dans le témoignage de Robert Baden-Powell, l'un des plus fervents adeptes du *pig-sticking* (*Sport in War*, 1900). L'Afrique peut, alors, devenir « l'Eden du chasseur » à mesure que se généralise sur le continent la progression coloniale et leur corollaire, les prises d'armes avec les différents royaumes, ethnies et chefferies²³. Mais, c'est l'avancée technologique induite par la généralisation des fusils à tir rapide en Europe qui permet à la fois de conquérir plus frontalement les territoires comme de pratiquer des chasses beaucoup moins dangereuses, la mort immédiate de l'animal étant de plus en plus fréquente. Entrons, maintenant, dans cet univers de la chasse coloniale pratiquée par les combattants, autant européens qu'africains.

Des combattants devenus chasseurs

L'un des traits principaux de ces chasses coloniales réside dans le décalage manifeste avec les chasses commerciales qui avaient pu exister auparavant. L'objectif n'y est pas non plus uniquement scientifique, à l'image de ce que fit le grand chasseur français Edouard Foà en Afrique australe ou au Dahomey dans les années 1890²⁴. Dans le cadre des guerres coloniales, ces chasses sont vécues et pensées comme un sport, véritable rituel de domination et de violence sur

²¹ Cumming Roualeyn Gordon, *Five Years of a Hunter's Life in the Far Interior of South Africa*, Paris, A. and W. Galignani, 1850, 223 p.

²² MacKenzie John, "Chivalry, Social Darwinism and Ritualised Killings: the Hunting Ethos in Central Africa up to 1914" in Anderson David et Grove Richard (eds), *Conservation in Africa: People, Policies and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 41-62.

²³ Baden-Powell Robert, *Sport in War*, London, Heinemann, 1900, 202 p.

²⁴ Edouard Foà, engagé initialement dans l'armée française au Dahomey, est finalement employé par le Muséum National d'Histoire naturelle en 1891 pour mener une expédition en Afrique australe : il put associer ses travaux scientifiques et sa passion pour la chasse. Entre autres : Foà Edouard, *Chasses aux grands fauves pendant la traversée du continent noir du Zambèze au Congo français*, Paris, Librairie Plon, 1899, 352 p. ; Foà Edouard, *Mes grandes chasses dans l'Afrique centrale*, Paris, Firmin-Didot, 1895, 340 p.

une fauve jugée sauvage et indomptée, et qu'il faut donc civiliser. C'est alors que naît parmi ces combattants une véritable culture cynégétique où la violence se suffit à elle-même pour justifier de ces expéditions. Quelles sont donc les racines de cette violence ?

Les combattants de nos trois puissances coloniales ne sont probablement pas nés chasseurs en arrivant en colonies, car, contrairement à une impression anachronique de désaffection, la chasse est encore omniprésente en Europe au XIX^e siècle. Entraînement physique, certes, mais aussi rituel social – des plus favorisés pour la chasse à courre, des plus ruraux pour la chasse à l'affût²⁵. L'un d'entre eux, le plus fameux, Frederick Selous, rappelle qu'il fait ses premières équipées de chasse dans la *public school* de Rugby, avant de s'embarquer à Wiesbaden en Prusse et de tuer ses deux premiers chamois en Autriche²⁶. De même, cette expérience de la chasse emprunte largement à d'autres territoires déjà colonisés : nous apercevons Herbert Austin, l'un des acteurs de la révolte des soldats soudanais en Ouganda en 1897, s'être engagé dans de nombreuses parties de chasse lorsqu'il stationnait en Inde pour la construction d'une ligne de chemin de fer²⁷. L'imaginaire de la chasse est donc fondateur dans le parcours des combattants qui mènent ces guerres : par les lectures de récits de chasseurs, par des romans d'aventure, par les expositions universelles, ils sont portés à s'engager dans ces chasses considérées depuis la métropole comme « *exotiques* ». Dans ce cadre général, l'Empire britannique se distingue fortement par une idéologie beaucoup plus poussée sur la place de la faune dans le processus de colonisation.

Une fois en colonies, que se passe-t-il ? La chasse devient un lieu commun de l'expérience de nos officiers, au point de constituer parfois une véritable obsession. Pour preuve, les chasses quotidiennes du médecin Sidney Hinde à Kabinda à l'Est du Congo, lors de ses opérations contre les Arabo-Swahilis en 1892-1894²⁸ ou cet étonnant réveil des « *instincts cynégétiques* » dont nous parle Joseph Gallieni lorsqu'il arrive dans la région du Bondou pour lutter contre le marabout Mamadou Lamine en 1886 : « *Nos officiers prenaient maintenant leur revanche de l'interdiction de chasser que j'avais dû faire à l'aller. Chaque jour, dès que la grande chaleur était tombée, ou souvent même plus tôt, car le chasseur méprise les insulations, qui sont cependant souvent mortelles sous ces latitudes, ils partaient dans les bois, amplement munis de cartouches, et revenaient presque toujours chargés de butin* »²⁹. Cet intérêt permanent pour la chasse est confirmé par l'analyse des témoignages combattants – publications de récits de

²⁵ Pour un cas d'étude : Cadet Philippe, *Chasse sur le littoral de la frontière belge à la baie de Somme, 1713-1914*, Arras, Artois Presses Université, 2005, 410 p.

²⁶ Voir sa biographie : Millais John G., *Life of Frederick Courteney Selous*, London, Longmans Green & Co, 1919, 387 p.

²⁷ Austin Herbert, *With Macdonald in Uganda: a narrative account of the Uganda mutiny and Macdonald expedition in the Uganda protectorate and the territories to the North*, London, E. Arnold, 1903, 314 p.

²⁸ Hinde Sidney Langford, *The Fall of the Congo Arabs*, Londres, 1897, p. 47. [Traduction sous la direction du capitaine commandant Henri Avaert, *La chute de la domination des Arabes du Congo*, Bruxelles, 1897]

²⁹ Gallieni Joseph, *Deux campagnes au Soudan français, 1886-1888*, Paris, Hachette, 1891, p. 129.

voyage ou carnets personnels conservés : rares sont les militaires à ne pas y faire référence. C'est là la différence principale avec des récits d'autres conflits strictement européens.

C'est la raison pour laquelle il est possible de parler de culture cynégétique. Certes, il ne faut pas oublier ici l'une des raisons centrales de certaines chasses : se nourrir face à des difficultés d'approvisionnement parfois pesantes, à l'image de ce que Charles Mangin écrit à son chef, Jean-Baptiste Marchand, lorsqu'il stationne au poste des Rapides dans le Congo français le 3 octobre 1897³⁰. C'est aussi souvent l'un des seuls sports possibles dans la solitude des postes militaires. Surtout c'est une activité de sociabilité constituant presque une communauté de destins entre Blancs : ces officiers partagent leurs faits de chasse, mènent des expéditions ensemble. Herbert Austin, à Kampi Mbaruk, rencontre un vieil ami F.J. Jackson de la station Ravine qu'il avait connu en 1891 et les deux combattants se lancent dans une chasse aux canards sur le lac Elmenteita. C'est l'occasion pour Jackson d'apprendre à Austin à siffler avant de tirer sur le troupeau³¹. La chasse a donc un rôle d'initiation pour des combattants encore peu aguerris à la spécificité de l'environnement africain : ils sont confrontés à la violence d'une faune qu'ils connaissent peu, à l'image de Sidney Hinde qui lors de sa première chasse à l'hippopotame a risqué la mort, faute du savoir géographique et technique pour la mener à bien³². Ainsi, ces chasses répétées constituent un élément de différenciation fondamental avec la métropole, comme l'illustre Mangin dans une lettre à sa sœur :

*« Il n'est définitivement tombé qu'à la huitième balle de mon mousqueton Lebel, après avoir poussé deux fois un terrible barrissement... je n'avais jamais entendu le barrissement de l'éléphant, excepté dans Salammbô. Tu comprends que ton mari insistera vainement maintenant pour m'emmener par -17°C chasser de misérables sangliers dans la neige ; d'autant plus que j'ai tué également deux énormes solitaires, ainsi qu'un autre éléphant, et toujours aussi tranquillement ! »*³³.

Mais cette culture cynégétique se construit aussi en opposition avec la chasse africaine, la chasse de l'Autre colonial : l'un des *topoi* de ces récits est de dénoncer la brutalité, voire la bestialité des pratiques autochtones, qui s'appuient sur des feux encerclant, l'utilisation de pièges creusés dans le sol ou de collets. A cette brutalité inhérente aux Africains, les combattants se plaisent aussi à souligner leur pusillanimité : Sidney Hinde, autour de la ville de Kasongo, se lance dans une chasse à l'hippopotame, mais à la vue du pachyderme, tout l'équipage « indigène » saute de la pirogue pour nager vers le rivage³⁴. On retrouve le même discours sur la lâcheté de l'ennemi dans les combats, en panique – ce qui vient conforter la virilité du chasseur et du combattant

³⁰ Mangin Charles, *Souvenirs d'Afrique. Lettres et carnets de route*, Paris, Denoël et Steele, 1936, p. 102.

³¹ Jackson lui conseille de siffler, avant de tirer, afin que tous les canards s'envolent en même temps. Austin Herbert, *op. cit.*, p. 32.

³² Le capitaine Sidney Hinde consacre plus de quatre pages à cette première chasse nocturne. Hinde Sidney Langford, *op. cit.*, p. 40-44.

³³ Lettre du 24 mai 1897. Mangin Charles, *op. cit.*, p. 87.

³⁴ Hinde Sidney, *op. cit.*, p. 190.

blanc apte à affronter la faune sauvage. Pourtant, cette culture cynégétique peut être étendue aux forces coloniales dans leur ensemble : certes, les soldats peuvent être employés comme auxiliaires ou accompagnateurs, mais ils sont parfois eux-mêmes envoyés à la chasse pour récupérer des vivres nécessaires. Faute de témoignages directs de ces soldats, les témoignages occidentaux nous laissent quand même percevoir ces pratiques « invisibles ».

Ainsi, ces chasses coloniales structure à la fois le corps combattant mais également la psyché de ceux qui les mènent, au point de constituer une préparation indirecte à la guerre, voire un simulacre de guerre³⁵. La chasse toute entière est pensée comme combat, et une hiérarchie animale est instituée : la petite vermine, oiseaux et autres serpents, ne fait que divertir alors que les animaux les plus imposants ou les plus prestigieux confèrent une gloire toute spécifique. Joseph Gallieni réussit, ainsi, « sa plus belle chasse » lorsqu'il tue un lion de près de trois mètres, un mâle. Les récits font appel au vocabulaire de la guerre pour expliquer leurs exploits cynégétiques : ici, le colonel John Henry Patterson, en charge de l'*Uganda Railway*, plus connu pour avoir débarrassé la région de Tsavo de « lions mangeurs d'hommes », nous parle d'un rhinocéros « furieux » qui littéralement le charge dans les hautes herbes³⁶. Dans les eaux du Kassaï, Oscar Michaux rappelle cette lutte pour la survie face à un hippopotame :

« L'hippo rendu furieux, plonge et essaye de renverser la barquette, qu'il soulève hors de l'eau (...). Juste à ce moment notre ennemi revient à la surface et, empoignant l'avant de la barquette dans ses terribles mâchoires, essaie de la faire chavirer. Quelques secondes d'hésitation et nous sommes perdus. Aussi n'hésitai-je pas un instant : empoignant le Père De Decken par le cou d'une brusque secousse, je l'envoie rouler au fond du canot, puis, d'un coup d'express tiré à bout portant, je tue le monstre »³⁷.

L'anthropomorphisation vise alors à faire de l'animal un adversaire à armes égales dans le combat, à rendre finalement le combat plus juste et plus noble. Depuis l'attention aux sons jusqu'aux exercices de tir, la chasse coloniale forme effectivement les combattants au combat, tout en structurant leur imaginaire autour d'une faune dangereuse car indomptée. Les combattants européens ne s'y trompent d'ailleurs pas : le lien entre chasse et guerre est explicitement établi, à l'image d'Edwin Alderson, soldat dans la région du Matabeleland, qui sous-titre son ouvrage *Pink and Scarlet, Hunting as a School for Soldiering* (1900)³⁸.

³⁵ Mangan J.A. et McKenzie C., « Martial Conditioning, Military Exemplars and Moral Certainties: Imperial Hunting as Preparation for War », *The International Journal of the History of Sport*, Vol. 25, n°9, Août 2008, p. 1143.

³⁶ Patterson Lieutenant Colonel J.H., *The Man-Eaters of Tsavo and Other East African Adventures*, London, Macmillan, 1907, 338 p.

³⁷ Michaux Oscar, *Au Congo. Carnet de Campagne. Episodes et Impressions de 1889 à 1897*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1907, p. 231.

³⁸ Alderson E.A.H., *Pink and Scarlet, or, Hunting as a School of Soldiering*, London, William Heinemann, 1900, 217 p.

Mais n'oublions pas dans ce cadre colonial que la chasse s'appuie sur la symbolique du pouvoir de tuer, celui de verser le sang. La violence est consubstantielle à ces expéditions, et loin du processus de civilisation des pratiques de la chasse aux renards, repéré par Norbert Elias³⁹, la chasse coloniale soutient une violence parfois peu limitée par des cadres institutionnels ou légaux. Aboutit-on pour autant à une guerre contre les animaux ? Malgré l'absence de toute limitation, ce sport n'est pas pour autant totalement débridé : la quantité n'est pas toujours l'objectif, ce qui fait qu'on ne retrouve pas les grands massacres des chasses commerciales. De même, le *fair play* ou une certaine éthique est mise en avant : Sidney Hinde au Congo insiste pour ne pas avoir recours à des fusils de petit calibre, car cela entraînerait plus de bêtes blessées que de bêtes tuées⁴⁰. Pour un autre combattant britannique, C.H.W. Donovan, laisser s'échapper une bête blessée sans pouvoir la rattraper et la mettre à mort est la pire bévue que puisse faire un chasseur⁴¹. Reste qu'à l'égard de la souffrance animale ces chasseurs sont bien peu préoccupés des conséquences de leurs trophées. L'un des hypothèses à avancer est qu'à l'opposé du processus de protection animale sur le continent européen, un processus de banalisation de la mort animale est clairement en marche lors de la conquête coloniale. Entre brutalité et compassion, la frontière est bien fine, nous rappelle C.H.W. Donovan : « *it is a curious trait in man's character that he should be keenly bent on killing some animal, and no sooner has the fatal shot been fired than he feels sorrow and regret for the poor dead creature at this feat. And yet he will do precisely the same next day, or even five minutes later, if chance or opportunity offer* »⁴². Une étude sur la violence dans la conquête coloniale ne peut, donc, faire abstraction de cet univers animal : les images de trophées animaux confirment, par ailleurs, cette domination du colon sur la faune sauvage. Cette violence envers les animaux ne fonctionne pas en vase clos, néanmoins : le vase devient, au contraire, communicant avec l'univers de la guerre au point que chasse et guerre participent d'une même dynamique de violence(s).

Guerre coloniale, violences cynégétiques

La porosité entre l'univers de la chasse et l'univers de la guerre n'est pas nouvelle, et l'exemple de la guerre des partisans sur le front de l'Est pendant la Seconde Guerre mondiale, si bien travaillé par Christian Ingrao, en est une très bonne illustration⁴³. Nous touchons ici à l'ambiguïté du phénomène guerrier contemporain où les techniques de guerre, loin du modèle

³⁹ Elias Norbert, « Sur le sport et la violence » in Elias Norbert, Dunning Eric, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, p. 205-239 [*Quest for excitement, sport and leisure in the civilizing process*]

⁴⁰ Hinde Sidney, *op. cit.*, p. 44.

⁴¹ Donovan C.H.W., *With Wilson in Matabeleland, or, Sport and War in Zambesia*, London, Henry, 1894, p. 23.

⁴² Donovan C.H.W., *op. cit.*, p. 54.

⁴³ Ingrao Christian, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlevanger*, Paris, Perrin, 2008, 284 p.

occidental présenté par V.D. Hanson⁴⁴, s'adaptent aux conditions du terrain. Du côté des colonies, l'analogie n'est pas anodine : les Espagnols utilisaient déjà des chiens de chasse pour traquer les Indiens au XVI^e siècle, alors que la chasse aux marrons dans les Caraïbes était devenue un sport comme un autre pour les colons⁴⁵. En cette fin de XIX^e siècle, le modèle cynégétique semble être d'autant plus puissant que tous les combattants, européens comme « indigènes » étaient des chasseurs. Surtout, la vision de plus en plus racialisée de l'Autre colonial comme la supériorité technologique des Européens (accès aux armes les plus sophistiquées depuis les fusils à répétition jusqu'aux premiers fusils-mitrailleurs ; mobilité accrue par les *steamers*) a rendu le caractère cynégétique de ces conquêtes coloniales encore plus marqué. Finalement, un large aperçu de ces affrontements coloniaux nous montre que les batailles à l'européenne, en factions hoplitiques, entre armées étatiques et organisées, sont les exceptions à la règle – bataille d'Isandhlwana en 1879, bataille d'Adoua en 1896, bataille d'Omdurman en 1898. Au contraire, pour reprendre une expression d'Achille Mbembe⁴⁶, la violence dans ces conquêtes coloniales est « *miniaturisée* », disséminée, dispersée – ce qui explique, en partie, le faible retentissement de ces campagnes militaires. De plus, l'un des éléments premiers de ces guerres est la durée des opérations : si nous regardons la conquête et la pacification du Congo par les troupes de Léopold II, c'est à une guerre de près de trente ans à laquelle nous avons affaire (1876-1906)⁴⁷. Si les chocs frontaux intenses sont l'exception, l'intensité de la violence du phénomène guerrier colonial n'en est pas moins profonde.

J'aimerais, ici, proposer quelques pistes de réflexion sur les caractères que prend cette guerre cynégétique.

1/ *Se représenter l'Autre*

Tout d'abord, en termes d'imaginaires, il faut relever la zoologisation des rapports sociaux. Cette zoologisation s'applique à l'environnement guerrier tout entier : dans les troupes coloniales, l'Africain, qu'il soit Bangala ou Haoussa, est toujours perçu sur le mode animal, dans un esprit darwinien très fort. Celle-ci peut être négative lorsque Georges Bricusse chargé de la pacification autour du poste d'Engwettra, au Congo, compare ses porteurs à des « *cochons* » n'hésitant pas à user de la chicotte pour les dresser et les domestiquer⁴⁸. L'animalisation peut se révéler, au

⁴⁴ Hanson Victor Davis, *Le modèle occidental de la guerre : la bataille d'infanterie dans la Grèce classique*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, 298 p.

⁴⁵ Chamayou Grégoire, *Les chasses à l'homme. Histoire et philosophie du pouvoir cynégétique*, Paris, la Fabrique des Editions, 2010, 248 p.

⁴⁶ Mbembe Achille, *De la postcolonie*, Paris, Karthala, 2000, p. 47.

⁴⁷ Vellut Jean-Luc, *op. cit.*

⁴⁸ Bricusse Georges, *Les Carnets de campagne de Georges Bricusse (6 février 1894-18 juillet 1896)*, éd. par Pierre Salmon, Bruxelles, Ed. CEMUBAC, 1966, p. 77.

contraire, positive lorsque les soldats « *indigènes* » employés par les puissances coloniales deviennent des auxiliaires dévoués, semblables aux membres de la meute du chasseur. Dans cet univers de la guerre coloniale, il existe, donc, toute une gradation sur le degré de civilisation des Africains : aux yeux des combattants européens, la discipline militaire inculquée aux soldats des troupes coloniales leur permet de se civiliser, à l'opposé des troupes ennemies, indisciplinées, toujours prises de panique et en proie à leurs instincts les plus primitifs. La déshumanisation de l'ennemi est très nette dans les récits coloniaux, permettant de distinguer celui qui est chassable de celui que ne l'est pas. Si les populations civiles sont souvent rapprochées du modèle pastoral, celui de la domestication par les autorités coloniales, l'ennemi, lui, doit être anéanti pour ne pas corrompre ce processus de domestication. Frederick Selous, notre combattant-chasseur, voit dans les guerriers Ndébélés des « *chiens sauvages* », des « *hyènes* » ayant commis les pires atrocités contre les Blancs – notamment par la mutilation des corps⁴⁹. La guerre au nom de la civilisation devient, donc, justifiée au nom de la barbarie adverse. Dans ce cadre-ci, la violence peut même être légitimée par la violence ennemie.

2/ Traquer l'ennemi

Autre élément dans ces guerres coloniales, l'attention donnée à la traque de l'ennemi. Puisque l'affrontement est très souvent inégal, au profit du conquérant, tout un savoir cynégétique est mis à profit pour mettre la main sur l'ennemi. Des unités de cavalerie sont, ainsi, mises à contribution pour ratisser les territoires, chasseurs d'Afrique (créés dès 1832), cavaliers locaux comme ceux du Bondou utilisés par Gallieni contre Mamadou ou troupes méharistes, à dos de chameau, pour faciliter la poursuite des Touaregs révoltés. Ces sens cynégétiques sont également mis à profit pour dompter l'environnement très souvent inconnu de l'Afrique : la qualité du chasseur est de connaître la nature, le « *terrain* ». Le combattant européen devient dès lors géographe, comme cette mission du chef d'escadron d'artillerie Georges Toutée envoyée dans le Moyen-Niger en 1894-1895 pour récolter des informations d'ordre géographique, scientifique et ethnographique⁵⁰. Traquer son ennemi, c'est également savoir le pister. Robert Baden-Powell, dans tous ses ouvrages relatifs aux guerres coloniales, répète à satiété le rôle des patrouilles dans des opérations de reconnaissance : par exemple, lors de la seconde guerre contre les Matabélés en 1896, la *Bulawayo Field Force* est organisée pour récupérer dans toute la région les colons blancs attaqués, et on y retrouve à sa tête, deux chasseurs Frederick Selous et Frederick R.

⁴⁹ Selous Frederick Courtney, *Sunshine and Storm in Rhodesia, being a narrative of events in Matabeleland, both before and during the recent native insurrection up to date of the disbandment of the Bulawayo Field Force*, London, R. Ward, 1896, p. 30 et 46.

⁵⁰ Toutée Georges, *Du Dabomé au Sahara : la nature et l'homme*, Paris, Armand Colin, 1899, 273 p.

Burnham. Cet esprit de l'éclaireur (*escoute*) inspirera Baden-Powell pour fonder le scoutisme⁵¹. Dans ces opérations de reconnaissance comme de traque, le savoir du chasseur est donc utilisé à bon escient : Gallieni n'hésite pas à avoir recours aux chasseurs peuls pour mener ses troupes et repérer les lignes ennemies⁵², alors que l'ennemi peut aussi mettre à profit la gestuelle des chasseurs, à l'image des amazones/chasseresses (*gbeto*) au Dahomey⁵³.

Si l'on retourne à un niveau plus général d'analyse, nous pouvons apercevoir d'autres dynamiques cynégétiques puissantes, où la confrontation est rarement l'ultime moment de l'affrontement. Le principe de la colonne volante, si usitée, permet de réactiver celui de la chasse à courre avec un chef des opérations, une meute, des rabatteurs et des exécuteurs. C'est ce qui se passe lorsque des expéditions punitives sont lancées. Ces traques permanentes avec un ennemi qui se dérobe ne cessent de déstabiliser les officiers européens, plus habitués aux manœuvres européennes qu'aux pratiques de guérilla. Dans ce tableau, le terrain joue un rôle probablement primordial pour comprendre l'adaptation des Occidentaux à d'autres techniques de guerre. En Afrique australe, ce sont les *kopje* qui permettent à l'ennemi de se dissimuler alors que dans l'Etat indépendant du Congo, la forêt équatoriale – gigantesque – autorise ce jeu morbide entre chasseur et chassé. Georges Bricusse, qui, à travers cinq carnets, nous a révélé son expérience de la pacification du Haut Uélé, fait écho, le 27 février 1895, à cette autre manière de faire la guerre : « Rompons vers 6h1/2 en colonne serrée. Impossible de faire éclairer ses flancs, la forêt est trop touffue, on ne voit pas à un pas. Vers 9h, un coup de feu ; nous précipitons notre marche. Deux, trois, quatre coups de feu. J'ai mon fusil chargé de ses 5 balles. Nous déployons nos hommes tant bien que mal car la forêt est plus claire ici – Ah ! Si nous étions en plaine, face à face avec l'ennemi »⁵⁴. Dans ce cadre présent, les cas de retournements cynégétiques, où le chasseur devient chassé, sont beaucoup fréquents : les embuscades organisées contre le conquérant colonial, que ce soit à Dio (1880), sur la rivière Shangani (1893) ou à Tacoubao (1894), sont souvent des succès momentanés pour les forces colonisées.

Enfin, le modèle de la guerre cynégétique trouve sa plus vivante expression dans la généralisation des pacifications qui s'appuie sur un principe mis en avant par Joseph Gallieni : « frapper à la tête et rassurer la masse égarée »⁵⁵. On retrouve alors un autre modèle en creux dans ce

⁵¹ En anglais, nous parlons de « *sporing* » ou « *tracking* ». Aucun doute que la participation de Robert Baden-Powell aux guerres coloniales d'Afrique australe, lors desquelles il rencontre Frederick Russell Burnham lui apprenant l'art du « *woodcraft* », a conditionné en grande partie sa pensée autour du scoutisme et de ses valeurs. Ainsi, la sentinelle des armées coloniales (« *scout* ») naît de cet aspect sportif totalement réutilisé au profit de l'expérience combattante. Des pistes sont à explorer entre chasse sportive et mouvement scoutisme, par ailleurs. Baden-Powell Robert, *op. cit.*, p. 21-22.

⁵² Gallieni Joseph, *Deux campagnes au Soudan français, 1886-1888*, *op. cit.*, p. 65.

⁵³ Pour une étude exhaustive des techniques cynégétiques utilisées par le camp du Dahomey : D'Almeida-Topor Hélène, *Les Amazones*, Paris, éd. Rochevignes, 1984, 188 p. ; Garcia Luc, *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale : affrontements et incompréhension : 1875-1894*, Paris, Karthala, 1988, 284 p.

⁵⁴ Bricusse Georges, *op. cit.*, p. 116.

⁵⁵ Michel Marc, *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989, 207 p.

processus de colonisation : le modèle pastoral, celui du berger et de son troupeau qu'il doit progressivement domestiquer. Cela passe par la discipline des corps (la chicotte) et des esprits (les exécutions sommaires, étatiques). Mais le modèle cynégétique s'attache, précisément, aux éléments de contestation de la progression coloniale : il faut endiguer cette contamination et encercler l'ennemi pour mieux l'acculer. Ces pacifications sont d'une durée généralement très longue : la Côte d'Ivoire dut faire face à une pacification de près de sept ans, de 1908 à 1915. Madagascar subit aussi ce long processus, alors que certaines régions du Congo connurent près de quinze années de troubles face à la présence belge. Le chasseur devient, dès lors, pacificateur, comme le rappelle Hubert Lyautey lors de son séjour sur l'île malgache :

« Si ces « chasses au rebelle » offrent un médiocre intérêt tactique, par contre elles réclament de ceux qui les font une énergie et une endurance peu communes. C'est dans une brousse impénétrée qu'il faut frayer son chemin à travers les obstacles naturels et artificiels accumulés, acquérir une mobilité et une habitude de manquer de tout comparables à celles de l'adversaire, marcher, sous une pluie presque continuelle dans cette zone forestière, aussi souvent de nuit que de jour (...) C'est journallement que les capitaines, lieutenants, sous-officiers ont à y faire acte de volonté et de décision, à se tirer de périls eux et leur troupe, à veiller aux moindres détails d'équipement, à aviser à tous les imprévus, à jouer du terrain et des circonstances, à faire et leur carte et leur chemin, à mettre en œuvre, en un mot, tous les ressorts qui font l'homme de guerre »⁵⁶

L'intensité de ces pacifications varie en fonction du temps et de la géographie, mais reflète bien la dissémination et la dispersion de la violence lors des premiers temps de la colonisation. Reste à évaluer la mortalité induite par ce lent processus de conquête – travail qui reste à mener.

3/ La victoire du chasseur

Les combats ne sont pas absents de ces pratiques cynégétiques : la confrontation y est souvent létale pour le camp colonisé, bien que les chiffres manquent en permanence. Mais toute chasse s'accompagne d'un vainqueur et d'un vaincu. Traqués en masse, les ennemis doivent être ramenés dans le giron du colonisateur : les courses-poursuites sont, ainsi, monnaie courante dans ces guerres coloniales. Edwin Alderson y établit même une similitude avec la chasse aux animaux : *« hunting the Shona was compared to chasing the fox, rabbiting from bolt holes, shooting snipe and scaring books »⁵⁷*. Le témoignage du combattant belge Oscar Michaux nous apprend que pendant les cinq semaines du siège de la grande ville des Arabes, Nyangwé, en 1893, il n'avait pour seule distraction que des « chasses à l'affût » qu'il menait avec les vingt meilleurs tireurs de l'expédition,

⁵⁶ Lyautey Hubert, *Dans le sud de Madagascar : pénétration militaire, situation politique et économique, 1900-1902...*, Paris, Charles Lavauzelle, 1903, 398 p.

⁵⁷ Alderson E.H.A., *op. cit.*, p. 52.

contre l'ennemi tentant de s'abreuver sur les bords du fleuve⁵⁸. Les traques et les captures en masse font donc, partie de ces affrontements coloniaux, mais à l'image des chasses « exotiques », il existe une gradation des captures : la capture symbolique du chef devient très vite urgente pour l'autorité coloniale, qu'il soit vivant ou mort. Un seul exemple suffit à prouver cette dimension cynégétique : une fois les combats de la seconde guerre du Dahomey finis, une course-poursuite s'engage pendant près de 14 mois dans la brousse pour mettre la main sur Béhanzin. Redoublant d'ingéniosité pour se dissimuler, Béhanzin utilisa le savoir-faire des chasseurs, brouillant ses traces à maintes reprises. Néanmoins, les soldats français au Dahomey n'hésitèrent pas à incendier méthodiquement la brousse pour l'encercler. C'est finalement de son plein gré qu'il se rend aux autorités avant d'être définitivement exilé en Martinique avec ses plus proches parents⁵⁹.

Le comportement de prédation des combattants européens fait aussi partie de cette mentalité cynégétique. La chasse-récolte, comme l'appelle Christian Ingraio, participe à ces butins parfois massifs que les guerres coloniales engendraient : au Congo, d'énormes cargaisons d'ivoire, pour lesquels les militaires touchaient un pourcentage ; au Dahomey, des petites collections d'armes, de gris-gris, de fétiches constituées. Ces trophées matériels ont souvent fonctionné comme les trophées d'animaux à l'image des bronzes du Bénin, pris par les combattants coloniaux lors de l'expédition punitive britannique de 1897⁶⁰. Il s'agit ici d'une récompense pour la conquête et la domination coloniale. Enfin, les trophées humains sont souvent importants, à la manière de la répartition des femmes procédées par Emmanuel Ruault au Soudan français⁶¹. Mais ces pratiques cynégétiques peuvent aller jusqu'aux mutilations, avec un parallèle cynégétique fort : découpes des mains et des pieds par les Arabes au Congo ; décapitations par les militaires belges, comme les soldats de Louis Leclercq ramenant des têtes après une opération de pacification dans l'Aruwimi⁶².

Cette finalisation de la victoire ne manque pas d'indices cynégétiques. Les décorations font parfois allusion à cet univers animalisé, comme l'Ordre Royal du Lion, institué par Léopold II pour récompenser les services à la colonie (1891). Mais exposer ses trophées, c'est également les ramener en métropole en alimentant un imaginaire puis une culture coloniale plus ou moins vive : à l'exposition d'Anvers, ce sont cent quarante-quatre Congolais qui sont présentés comme bêtes

⁵⁸ Michaux Oscar, *op. cit.*, p. 211-213.

⁵⁹ Garcia Luc, *op. cit.*

⁶⁰ Lors de l'expédition punitive de 1897 menée par les Britanniques contre ce royaume situé dans l'espace nigérian, les combattants mettent la main sur la collection entière des bronzes du Bénin, disséminés par la suite dans les fonds privés et les différents musées d'Europe. *Bénin : cinq siècles d'art royal...*, Paris/Gand, Musée du Quai Branly/Snoeck, 2007, 535 p.

⁶¹ Ruault Emmanuel, *Un officier et la conquête coloniale (1876-1896)*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008, p. 184.

⁶² Leclercq Louis, *op. cit.*, p. 244.

de foire dans le petit village improvisé de « Vivi-sur-Escaut »⁶³. On expose aussi les prises de guerre comme l'incroyable collection mise en avant à Tervuren, dans la salle ethnographique, en 1897 ou les fonds des différents musées coloniaux de France et d'Outre-Manche. Les animaux ne sont pas, en reste, puisque les combattants européens rapatrient vivant ou mort leurs prises de chasse, constituant parfois des collections gigantesques de leurs trophées – Emile Lemery au Congo⁶⁴ ou le fameux musée de Frederick Selous.

Si la journée d'étude concerne le XX^e siècle, j'ai proposé ici d'analyser l'origine des maux qui marqueront les colonies jusqu'aux indépendances. Car l'ère ouverte par les combattants européens est loin de se clore à l'issue des pacifications de 1914 : bien au contraire, la violence envers les animaux et envers les colonisés laisse un terrain bien fertile.

Du côté des animaux, la culture cynégétique des combattants se perpétue et s'élargit aux élites coloniales (administrateurs, négociants) et européennes. L'ère du *safari* en Afrique peut alors se développer lorsque les Européens mettent en place la législation sur les droits de chasse et les premières mesures de protection de la faune (*Conférence internationale pour la protection des animaux en Afrique*, Londres, 19 mai 1900). Ainsi, la chasse des Africains devient braconnage, donc délinquance, et seuls les Blancs peuvent avoir accès, par le biais des permis à cette pratique sportive devenue apanage du colon⁶⁵. Malgré cette législation et l'institutionnalisation, la violence n'en reste pas moins présente : Théodore Roosevelt à la fin de son mandat (1909-1910) part en Afrique de l'Est britannique pour une expédition cynégétique, récoltant près de trois mille espèces pour le *National Museum* mais outrepassant ostensiblement ses licences de chasse⁶⁶. Les premiers protecteurs de la nature font montre d'inquiétudes profondes, mais ce qui se passe en colonies reste très souvent en colonies. Cette violence a participé amplement à la disparition de certaines espèces (le rhinocéros noir ou l'hippopotame). Dans cet univers-ci, les militaires sur place n'en conservent pas moins ces pratiques de chasse pour occuper leur long séjour en colonies⁶⁷.

Du côté des hommes, l'héritage des guerres coloniales reste vif en termes de techniques de guerre comme d'imaginaires. Les opérations de maintien de l'ordre et de police empruntent

⁶³ Wynants Maurits, *Des Ducs de Brabant aux villages congolais. Tervuren et l'Exposition coloniale, 1897*, Tervuren, MRAC, 1997, 184 p.

⁶⁴ Voir : Lemery Emile, lettre du 28 février 1895 (Nyangwe) à sa mère (Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles, D382).

⁶⁵ Pour le cas belge : Van Schuylenberg Patricia, *op. cit.*

⁶⁶ Roosevelt Théodore, *Mes chasses en Afrique*, Paris, Montbel, 2006, 289 p.

⁶⁷ Lire aussi ce que nous dit Xavier de Planhol sur l'importance de ces chasses parmi les combattants européens en Afrique, comme l'utilisation de la dynamite pour chasser le crocodile. Planhol Xavier de, *op. cit.*

amplement à cette dynamique de la chasse. Ainsi, les soldats de la *Force Publique* au Congo sont-ils employés pour faire taire les révoltes des tribus hostiles comme ils sont dans le même temps occupés à faire appliquer les règles du travail forcé, dans ce régime du caoutchouc rouge si décrié par la suite. Egalement, un pont peut être établi entre guerres coloniales et guerres de décolonisation, où le modèle cynégétique semble encore avoir préséance face à l'inégal armement mais aussi à l'inégale position des deux camps adverses : les révoltés de Madagascar en 1947 sont pourchassés dans les forêts de l'île ; la guerre d'Algérie avec ses combats dans les régions montagneuses indique le même état d'esprit, comme l'a très bien montré Raphaëlle Branche pour l'embuscade de Palestro⁶⁸. N'est-ce pas le savoir des chasseurs blancs et des gardes-forestiers kenyans qui est utilisé dans la traque des membres des Mau-Mau au Kenya⁶⁹ ? En termes de violence, un imaginaire, des pratiques et des gestuelles perdurent, donc, au fil des années, malgré un contexte et des moyens différents. Reste que l'une des spécificités même des situations coloniales tient peut-être dans la force de ce modèle cynégétique, où hommes et animaux font l'objet des mêmes violences.

⁶⁸ Branche Raphaëlle, *L'Emboscade de Palestro. Algérie 1956*, Paris, Armand Colin, 2010, 256 p.

⁶⁹ Steinhart Edward I., *Black poachers. White hunters. A Social History of Hunting in Colonial Kenya*, Eastern African Studies, Oxford/Nairobi/Athens, James Currey/EAEP/Ohio University Press, 2006, 248 p.

III. VIOLENCE DE GUERRE ET GÉNOCIDE
/ WAR VIOLENCE AND GENOCIDE

Nicolas Werth, « Les pogroms des guerres civiles russes (1918-1921/2) : pogroms, crimes de guerre ou nettoyage ethnique ? », communication à la journée d'étude organisée par le Centre d'histoire de Sciences Po et France-Stanford Center for Interdisciplinary Studies, 21 mars 2011, *La violence en Europe au XX^e siècle*.

Les pogroms des guerres civiles russes (1918-1921/2) : pogroms, crimes de guerre ou nettoyage ethnique ?

Mon exposé portera sur les violences anti-juives dans le cours des guerres civiles russes. Pourquoi avoir choisi ce sujet ? Parce que j'ai récemment traduit et établi une édition française d'un très gros recueil de documents édité en Russie en 2007 sous le titre de *Livre des pogroms* (*Kniga Pogromov*), par une équipe d'archivistes dirigée par Lidia Miliakova, avec laquelle j'avais travaillé par ailleurs sur d'autres projets.

Nous avons gardé dans l'édition française parue il y a trois mois (qui pour des raisons éditoriales est deux fois plus courte que l'édition russe, même si elle représente un gros volume de plus de 700 pages en français) le titre russe, *Le livre des pogroms*. Peut-on néanmoins valablement encore qualifier ces massacres de masse de pogroms dans le sens « traditionnel » de ce terme, tel qu'il est habituellement employé pour caractériser les violences anti-juives perpétrées par les voisins chrétiens, encouragés par la passivité des forces de l'ordre et des autorités locales, qui laissaient faire, quand elles n'étaient pas les premières à pousser les « masses pogromistes » à l'action ? Ou bien s'agit-il de quelque chose de différent ? De crimes de guerre ? De nettoyage ethnique ?

La question mérite d'être posée – car, par toute une série de paramètres / le contexte des guerres civiles, mettant aux prises des protagonistes très divers / l'extension de ces violences qui touchent des milliers de bourgades et de villes et font des centaines de milliers de victimes / les violences anti-juives des années 1918-1922 constituent un phénomène qualitativement différent des pogroms « traditionnels » des années 1881-1884 et 1903-1906.

Les pogroms des guerres civiles russes de 1918-1921 sont restés un événement peu étudié eu égard à l'ampleur exceptionnelle des massacres, les plus grands massacres de Juifs avant le génocide : au total plus de 2000 bourgades et petites villes touchées en Ukraine (78% des

pogroms) en Biélorussie (16% des pogroms) , en Russie (6%) ; au moins 100 000 tués, 200 000 blessés et invalides, des dizaines de milliers de femmes violées, 300 000 orphelins, plus d'un demi-million de réfugiés dans une communauté de quelque cinq millions de personnes !

Trois raisons au moins peuvent être avancées pour expliquer ce relatif désintérêt : l'accès particulièrement difficile aux sources, dispersées, en partie disparues ou longtemps inaccessibles (pour celles qui étaient restées en URSS) ; la « dilution » des pogroms dans cet immense tumulte, ce « Temps des troubles », cet affrontement multiforme et désordonné, ce concentré de brutalisation qu'ont été les guerres civiles russes, tout particulièrement dans les confins d'Empires (Biélorussie, Ukraine) ; enfin l'ombre immense portée par cet « événement-monstre » qu'a été la Shoah.

Depuis peu, toutefois, les pogroms des guerres civiles russes font l'objet d'un regain d'intérêt, notamment de la part des historiens russes. En témoignent, entre autres, les travaux d'Oleg Budnitskii et le présent ouvrage qui renoue avec les trop rares recueils de documents et de témoignages édités, dans les années 1920 (notamment dans les milieux de l'émigration russe à Berlin, New-York ou Kharbin), par S.Gusev-Orenburgskii, I. Cherikover, N.Shtif, N.Gergel, E.Heifetz, I.Shekhtman, témoins et militants de la cause juive. Les sources exploitées dans les deux cas sont, pour l'essentiel, les témoignages recueillis, dès mai 1919, auprès des survivants et des réfugiés, par divers organismes et associations d'aide aux victimes, mais aussi les rapports d'enquêtes faits par ces mêmes associations : Comité panrusse juif d'aide aux victimes des pogroms, Société juive d'aide aux victimes de la guerre et des pogroms, Section juive du Commissariat du peuple aux Nationalités, Département d'aide aux victimes des pogroms auprès de la Croix Rouge russe en Ukraine.

Cette troisième vague de violence anti-juives – sans commune mesure avec les deux premières / nombre des victimes est 70 à 100 fois plus important qu'en 1903-1906 / s'inscrit dans un double contexte : celui des pratiques très violentes d'expulsion/déportation de communautés juives mises en œuvre, dès la fin de l'année 1914 (avec une amplification en 1915-1916) par l'armée tsariste dans un certain nombre de zones militaires / celui des pratiques de violence de masse perpétrées par toutes les unités militaires, régulières ou irrégulières, contre la population juive dans le cours des affrontements multiformes qui ont lieu, à partir de l'année 1918 – et jusqu'au début de 1922 - dans ces confins d'Empire – qui par ailleurs étaient la zone de résidence des Juifs de l'ex-Empire russe (Ukraine occidentale, Biélorussie).

Le premier conflit mondial donna l'occasion aux militaires de mettre en pratique un certain nombre de théories sur les « populations suspectes » développées depuis le début du siècle dans le milieu des géographes et statisticiens militaires. Il était admis qu'en cas de conflit, un certain nombre de « populations suspectes » (indigènes musulmans en Asie centrale, les peuples caucasiens dans le Caucase, mais surtout, sur les marges occidentales de l'Empire, les sujets russes d'origine allemande et les Juifs) devraient être non seulement étroitement surveillés, mais pourraient être expulsés et déplacés. A partir d'octobre 1914 en Pologne, on assiste en effet aux premières expulsions de communautés juives par les unités militaires, expulsions accompagnées souvent de violences perpétrées par la troupe, justifiées par le fait que les Juifs, qui parlaient yiddish, une langue proche de l'allemand, étaient autant d'espions et de traîtres potentiels. Ces expulsions, aggravées par la pratique de prise d'otages parmi les notables locaux, prirent un caractère massif fin 1914, puis en 1916, en Galicie autrichienne, temporairement occupée par les Russes, mais aussi en Courlande, en 1915, et dans la province de Minsk la même année. Le tout s'accompagnant de pillages, de viols, de massacres de civils, de saccage de synagogues, de profanations de cimetières juifs, etc.

Point important à noter ici : c'est au cours des campagnes militaires de 1915-1916 menées dans les zones de fort peuplement juif que la violence antisémite contre les populations civiles, toujours tolérée et souvent encouragée, devint une pratique courante dans les unités combattantes. Elle conforta, parmi la troupe formée à 90% de paysans, toute une série de stéréotypes sur le « Juif traître », le « Juif infidèle », le « Juif accapareur et spéculateur » et plus encore le sentiment de totale impunité quand il s'agissait de « casser du youpin » (« pobit' jida »).

La révolution de Février 1917 et la chute du régime tsariste mirent fin aux discriminations légales dont souffraient les Juifs de l'Empire russe. Le gouvernement provisoire ouvrit largement l'accès des Juifs non seulement à la fonction publique, mais aussi à de nombreux postes de responsabilité, y compris dans l'armée. Des milliers de Juifs apparurent sur le devant de la nouvelle scène politique, comme militants ou responsables de soviets, de comités d'usine ou de quartier, mais aussi des partis les plus divers : constitutionnel-démocrate (libéral), menchevik, Internationaliste, socialiste-révolutionnaire, bolchevik, sans compter les nombreux partis juifs qui, des Bundistes aux sionistes, recueillaient toujours la grande majorité des suffrages des « masses juives ». Alors même que la nouvelle démocratie russe ouvrait aux Juifs d'immenses possibilités d'émancipation, de promotion et d'assimilation, la violence anti-juive à la base ne faiblissait pas. Tout au long de l'année 1917, les pogroms continuèrent de plus belle, dans une conjoncture

marquée par l'effondrement des institutions d'encadrement et d'autorité, la faillite de l'Etat, l'exacerbation des antagonismes sociaux et nationaux, le développement des pénuries, surtout dans les villes, la décomposition progressive de l'armée et la diffusion des violences des zones militaires vers l'arrière. Ces pogroms étaient le plus souvent initiés par des bandes de déserteurs ou des soldats de garnison devenus maîtres de petites villes où plus aucune autorité n'était en mesure d'assurer l'ordre public. Les Juifs étaient attaqués au prétexte que, se livrant au commerce, ils spéculaient sur les pénuries et faisaient monter les prix ; en réalité, l'occasion était trop belle de se livrer impunément au pillage et aux profanations. Les pogroms culminèrent en septembre-octobre 1917. Ces pillages, accompagnés d'exactions (mises à sac de synagogues, profanations de cimetières), de viols et de massacres, s'inscrivaient clairement dans le prolongement de pratiques mises en œuvre, de manière certes plus « ordonnée », par l'armée russe au cours des deux années précédentes.

Une première « filiation » des pogroms des guerres civiles russes peut ainsi être établie. Nous sommes loin des violences, largement spontanées, d'une communauté de « voisins », caractéristiques des pogroms des années 1881-1884 et 1903-1906. A partir de 1914, les pogroms apparaissent comme des crimes de guerre commis par des unités régulières, puis à partir de l'été 1917, par des combattants qui ne sont plus encadrés, déserteurs, permissionnaires ou soldats de garnison.

Néanmoins, pour les Juifs résidant, encore majoritairement en Ukraine occidentale et en Biélorussie, le pire était à venir, après la victoire des bolcheviks. Pourquoi cet acharnement contre la population juive ?

En 1918- 1919, la « conjonction fatale » (Richard Pipes) qui associe Juifs et bolcheviks est déjà largement consommée. « Seuls les Juifs ont tiré profit de la révolution, tous les autres n'en ont retiré que du malheur – telle est l'opinion unanimement répandue » écrit en avril 1919, au terme d'une tournée en Ukraine, l'un des plus proches collaborateurs de Felix Dzerjinskii, Grigorii Moroz, dans une lettre adressée au Comité central. Plus précis et perspicace encore est le témoignage d'un autre haut responsable bolchevique du commissariat du peuple au Ravitaillement, Nikolai Materanskii, de retour d'une tournée en Ukraine, au printemps 1919, au moment même où l'Armée rouge et les bolcheviks qui tentent de reconquérir l'Ukraine face à deux adversaires, les nationalistes ukrainiens de Petlioura et les troupes blanches de Denikine, se heurtent à une troisième opposition, l'opposition de la paysannerie ukrainienne qui se soulève

contre la politique agraire des bolcheviks. En Ukraine, en effet, les bolcheviks ont décidé non pas de redistribuer les terres aux paysans comme en Russie (en volant à leurs grands rivaux politiques, les socialistes-révolutionnaires, leur programme), mais de collectiviser les grandes propriétés afin de faciliter le transfert des abondantes ressources agricoles ukrainiennes vers les villes affamées de Russie, centre névralgique du pouvoir bolchevique.

Voici un extrait de ce rapport de Materanskii au Comité central :

« Les circonstances particulières de la situation politique en Ukraine ont fait que les jeunes juifs éduqués ayant rompu avec le milieu du shtetl ont constitué le principal vivier des cadres communistes lors de notre récente conquête du pouvoir (...) La paysannerie ukrainienne, qui n'est pas contente de notre politique agraire, et qui, depuis longtemps, n'aime pas les Juifs, est persuadée que ceux-ci ont « pris tout le pouvoir », à Moscou comme à Kiev – aussi l'antisémitisme est-il aujourd'hui exacerbé. On entend partout « Nous ne nous plierons pas au pouvoir des youpins ! » L'antisémitisme est à la racine de nombre de soulèvements paysans de ces dernières semaines. La haine des Juifs s'alimente aussi à la place que ceux-ci occupent dans les secteurs du commerce et du ravitaillement (...). La question du ravitaillement devenant chaque jour plus critique, et les prix montant en flèche, il n'est pas étonnant que la haine envers les « Juifs- spéculateurs » et les « Juifs au pouvoir » grandisse. L'antisémitisme est présent dans toutes les couches de la société : chez les paysans, parmi l'intelligentsia, les soldats de l'Armée rouge, qui accusent les Juifs d'être des « planqués », et même parmi les communistes russes qui semblent eux aussi en vouloir aux Juifs d'occuper des postes de responsabilité »

La direction bolchevique était parfaitement au courant de cette situation mais, consciente de l'impopularité de sa politique, préférait garder le silence sur les pogroms, pour ne pas, en les dénonçant vigoureusement, fournir d'arguments à ses adversaires. Le 18 avril 1919, à une réunion du Politburo, Trotski demanda cependant que les cadres juifs et lettons des unités militaires de la Tcheka opérant en Ukraine fussent discrètement mutés à l'arrière. L'exemple du Comité régional à l'approvisionnement de Kiev où 120 des 150 fonctionnaires étaient Juifs et la forte sur-représentation juive dans les appareils de la Tcheka ukrainienne furent aussi évoqués lors de cette réunion comme « contribuant à semer le trouble dans les esprits de la population rurale ».

Si l'adhésion d'une minorité de Juifs, le plus souvent jeunes et éduqués (ayant généralement rompu avec leur milieu d'origine), au bolchevisme, est une réalité avérée (sans qu'il faille l'exagérer toutefois), le recensement du Parti communiste en 1922 montre que le Parti communiste bolchevique comptait dans ses rangs moins de 200 000 juifs, soit env. 5% des effectifs

du Parti - pour une population juive totale d'environ 2,5% de la population totale (certes, aux échelons supérieurs - cadres des administrations provinciales - la proportion de Juifs pouvaient atteindre 10 à 15% et même 20 à 30% parmi les membres du CC) ; ceci dit, le phénomène doit être fortement nuancé – pour prendre l'exemple de l'Ukraine – concernant la masse de la population juive des petites villes, celle qui eut le plus à souffrir des pogroms. Rappelons cette seule donnée : aux élections locales qui se déroulèrent fin 1918 dans quelque deux cents communautés juives d'Ukraine, les partis religieux et sionistes recueillirent plus des deux tiers des voix, l'ensemble des formations socialistes obtenant moins d'un tiers des suffrages. Sur l'échiquier politique, les communautés juives apparaissaient bien plus conservatrices que les communautés russe ou ukrainienne, davantage gagnées aux idées de la Révolution, sinon du bolchevisme.

Deux éléments d'explication semblent, à ce stade, suffisamment établis pour commencer à comprendre ce qui a contribué à rendre possible la vague des pogroms des guerres civiles russes de 1918-1921 : les violences (expulsions, déportations, pogroms) exercées à l'encontre des populations juives par les militaires au cours de la Grande guerre ont été largement banalisées ; la collusion supposée Juifs-bolcheviks a cristallisé les haines de tous ceux qui s'opposaient au bolchevisme.

Comme le montre parfaitement *Le Livre des pogroms*, c'est dans cette mêlée inextricable qui voit s'affronter, en Ukraine, principalement en 1919, les troupes blanches de Denikine, les troupes de la République ukrainienne de Petlioura, les détachements irréguliers de « seigneurs de la guerre », atamans cosaques, officiers mutinés d'un bord comme de l'autre, groupes de bandits nés sur le terreau du chaos ambiant, bandes d'insurgés paysans, détachements de l'Armée rouge, que se produisent les terribles pogroms contre la population juive.

Peut-on distinguer toutefois des spécificités propres aux pogroms perpétrés par les différents acteurs ?

Les dirigeants blancs, le général Denikine en tête, se sont toujours défendus, dans leurs écrits et leurs Mémoires, d'avoir encouragé les pogroms. Au contraire, ceux-ci auraient largement contribué à la décomposition morale de l'Armée blanche et à la chute de la discipline, précipitant ainsi la défaite. On pourrait multiplier les exemples d'ordres donnés par tel ou tel général blanc appelant à mettre fin aux pogroms ou condamnant les violences anti-juives. Ces condamnations, qui venaient *a posteriori*, à la suite de massacres massifs, et visaient avant tout à rétablir un semblant de discipline, étaient cependant rarement suivies d'effets. En revanche, à plusieurs

moments décisifs où une déclaration publique de Denikine aurait pu freiner l'ampleur des massacres, le chef des Armées blanches se refusa à accéder aux demandes des représentants de la communauté juive venus spécialement le rencontrer. Le refus étant motivé par le fait qu'une déclaration officielle condamnant les « excès anti-juifs » ne pouvait, étant donné la force des réactions déchaînées par la politique criminelle judéo-bolchevique, qu'empirer encore la situation des Juifs ! Les rares condamnations des « excès anti-juifs » ne pouvaient évidemment pas contrebalancer la lourde propagande antisémite diffusée en permanence par le Département de Surveillance et de Propagande (OSVAG) et par la presse blanche, où s'illustrait tout particulièrement le journaliste d'extrême-droite Vassilii Shulgin. L'équivalence Juif-bolchevik y était en permanence réaffirmée, aussi bien dans les libelles antisémites puisant aux *Protocoles des Sages de Sion* (réédités et largement diffusés dans les zones contrôlées par les Blancs) que dans les nombreuses affiches de l'OSVAG représentant le Juif Bronstein-Trotsky aux pattes couvertes de sang assis sur le mur du Kremlin et contemplant une montagne de crânes de victimes de la Tcheka. Dans la guerre à mort contre le bolchevisme, la profonde méfiance vis-à-vis des Juifs comme « population suspecte » ayant « propension à trahir », déjà enseignée dans les académies militaires avant 1914, se transforma, chez de nombreux officiers ayant rejoint le camp des Blancs, en un antisémitisme d'autant plus virulent qu'il était appelé à expliquer l'inexplicable : comment la Russie en était arrivée là où elle était, déchirée, affaiblie, vaincue, en proie au chaos, livrée à une bande d'athées assassins et de Juifs, agents de l'étranger de surcroît ? Les Juifs étaient les microbes détruisant le corps sain de la Russie ; d'où la radicalité du traitement réservé aux prisonniers de guerre juifs, systématiquement exécutés dès leur capture par les Blancs ou les Cosaques. Dans ce contexte, affirme Peter Kenez, « les pogroms menés par les Blancs ont été les plus organisés, les plus efficaces, les plus motivés idéologiquement, menés comme des opérations militaires ». Pour preuve, certains crimes de guerre, particulièrement sanglants, commis par des unités de l'Armée blanche : à Fastov, par exemple, les 23-25 septembre 1919, la brigade cosaque du colonel Belogortsev massacra en deux jours 1300 à 1500 Juifs sur une population totale de 10 000 habitants.

Notons toutefois que seul un nombre relativement limité de pogroms commis par des unités de l'Armée blanche déboucha sur des massacres systématiques, organisés et massifs où la mise à mort primait sur le reste. L'objectif premier était, le plus souvent, le pillage ; accessoirement le viol et l'assassinat de ceux qui tentaient d'opposer quelque résistance ou de fuir. Le nombre de victimes se chiffrait alors en dizaines plutôt qu'en centaines. On remarque, dans tous les cas, que les tueurs les plus acharnés semblent avoir été les Cosaques. Cet acharnement peut s'expliquer par le fait que la communauté cosaque venait, lors de l'avancée de l'Armée rouge

au début de 1919, d'être victime d'une véritable campagne d'extermination, qualifiée sans ambages par les bolcheviks de « décosquisition ». Les relations détaillées de certains pogroms évoquent clairement le désir de vengeance qui animait une partie des Cosaques – la population juive désarmée payant ainsi pour les massacres de masse perpétrés par l'Armée rouge et les unités spéciales de la Tcheka.

Comme le montre cependant l'exemple du pogrom de Proskourov, sans doute le plus meurtrier de tous les crimes de guerre anti-juifs commis en Ukraine au cours des années de la guerre civile, les formations blanches n'étaient pas les seules – loin s'en faut – à commettre des pogroms particulièrement sanglants dont le but premier était non pas le pillage, mais bien, pour citer les ordres donnés à Proskourov par l'Ataman Semosenko, commandant d'une unité de Cosaques de l'Armée populaire ukrainienne, « l'extermination des y ..., l'ennemi le plus perfide et le plus dangereux du peuple ukrainien ». A Proskourov, les 15 et 16 février 1919, près de 1500 Juifs, de tous âge et sexe, furent systématiquement massacrés à l'arme blanche par des petits groupes de tueurs. Ce massacre systématique qualifié par Peter Kenez de véritable « aktion » de type nazi (puisque ni les femmes ni les enfants n'étaient épargnés) frappa en deux jours 20% des Juifs de Proskourov. Il avait pour but implicite, de faire fuir, de chasser l'ensemble de la communauté juive de Proskourov. En ce sens, ce type de massacre de masse est à la limite du nettoyage ethnique, même s'il n'est nécessairement pas pensé à une grande échelle. Mais dans le contexte de ces affrontements multiformes, où les villes étaient prises et reprises parfois jusqu'à dix fois en quelques mois, pouvait-il y avoir un « plan à long terme » ? Il apparaît que le nombre de pogroms commis par les unités de l'Armée populaire ukrainienne aurait été encore plus élevé que celui des pogroms perpétrés par les unités de l'Armée blanche, bien que Semion Petlioura eut édicté toute une série de proclamations réprochant ces massacres. En réalité, les officiers de l'armée ukrainienne disposaient d'une très large autonomie, voire d'une totale liberté d'action, au sein d'une armée hétéroclite où la chaîne de commandement était particulièrement lâche. Aujourd'hui encore, plus de quatre-vingts ans après l'assassinat, à Paris, en mai 1926, de Semion Petlioura par Shalom Schwartzbard, un Juif de Bessarabie désireux de « venger » les victimes des pogroms perpétrés par les Ukrainiens en 1919-1920, les débats restent vifs entre les historiens sur le degré d'implication et de responsabilité du chef militaire de la République ukrainienne indépendante dans les massacres des Juifs.

Encore plus incontrôlables étaient les pillages et les massacres commis par les unités commandées par les nombreux chefs de guerre mutinés, tels Nikolai Grigoriev. Ancien officier de

l'Armée tsariste sur le front sud-ouest (là où les troupes russes avaient mis en pratique, dès 1915, une politique anti-juive), Grigoriev servit d'abord dans l'armée de Petlioura, avant de rejoindre l'Armée rouge en février 1919. Nommé général de division, Grigoriev refusa, début mai 1919 d'obéir aux ordres du Haut-commandement et se mutina. A la tête d'une force armée bien équipée de 15 000 hommes, formée principalement de recrues paysannes du sud de l'Ukraine, il rédigea alors une Proclamation (*Universal*) appelant la paysannerie ukrainienne à se soulever contre les « Commissaires juifs » et les « *jido-kommuny* » (« communes juives ») – allusion, très mobilisatrice, aux exploitations collectives que les bolcheviks avaient essayé d'organiser en Ukraine lors de leur avancée au cours des mois précédents - et à mettre en place un « authentique pouvoir des soviets débarrassé des imposteurs communistes ». En quelques semaines, les troupes commandées par Grigoriev perpétrèrent 148 pogroms, le plus meurtrier étant celui d'Elizavetgrad (15-17 mai 1919), où plus de mille Juifs furent sauvagement massacrés. Un grand nombre d'autres « Atamans » et chefs de guerre s'illustrèrent dans la mise à sac des bourgades juives, les pillages, les viols et les massacres : Zelenyi, Kozyr-Zyrka, Klimenko, Strouk, Grebenko, Sokolovskii, Balak-Balakhovitch. Ce dernier sévit principalement en Biélorussie comme suppléant de l'armée polonaise, lors de la guerre soviéto-polonaise de 1920. Les troupes polonaises, sous le haut commandement du général Pilsudski, commirent elles aussi un grand nombre de crimes de guerre à l'encontre de la population civile juive, principalement en Biélorussie, mais aussi, lors de leur offensive victorieuse de mai-juin 1920, en Ukraine.

Les Juifs furent aussi victimes d'un quatrième ennemi, plus inattendu – certaines unités de l'Armée rouge, tout particulièrement celles de la célèbre Première Armée de Cavalerie dirigée par le général Boudienny. Composées à plus de 90% de paysans, russes pour la plupart, les unités de la sixième division perpétrèrent toute une série de pogroms lors de leur retraite devant l'armée polonaise en septembre-octobre 1920. Le grand écrivain Isaac Babel a superbement rendu compte, dans son recueil de récits *La Cavalerie rouge*, du contexte dans lequel se déroulèrent ces pogroms et des raisons qui poussèrent des soldats de l'Armée rouge à s'y livrer. Nous nous bornerons à citer ici cette seule phrase d'une lettre écrite à sa mère par un simple soldat-paysan mis en scène par l'écrivain : « Et qu'est-ce que nous avons vu dans la ville de Maïkop ? Nous avons vu que l'arrière ne sympathise pas du tout avec le front et que partout c'est la trahison, que c'est rempli de youpins comme sous l'Ancien régime ». Pour ces jeunes soldats à qui l'on avait fait croire qu'ils combattaient pour l'avènement d'un monde nouveau, les Juifs, avec leurs traditions, leur religion, faisaient d'évidence partie du « vieux monde » à abattre. Les préjugés tenaces hérités de l'Ancien régime – sur la « propension à trahir » des Juifs – faisaient bon ménage avec les

quelques rudiments d'éducation politique assimilés par la troupe – tout individu se livrant au commerce était un « exploiteur », toute personne affichant sa foi un « élément rétrograde ». Dans ce mélange détonnant de préjugés et de bribes retenues des cours d'*agitprop*, le Juif concentrait tous les défauts. Pour mettre fin à la vague de « pogroms rouges », le Comité militaire révolutionnaire de la 1^{ère} Armée de cavalerie ordonna la dissolution et le désarmement de plusieurs régiments ; près de 400 soldats et officiers passèrent en cour martiale. La moitié d'entre eux furent exécutés.

Le terme de pogrom est-il bien adéquat pour caractériser les massacres massifs des Juifs durant les guerres civiles dans l'ex-Empire tsariste ? Entre les pogroms « traditionnels », perpétrés en temps de paix par une foule de « voisins » enhardie par la passivité – voire les encouragements – des autorités locales, et certains massacres massifs et systématiques mis en œuvre, au cours de la guerre civile, par des unités armées, convaincues de la nécessité et de la légitimité d'exterminer, sur une base ethnique, des populations civiles considérées comme « ennemies », un seuil *qualitatif* de violence a été franchi.

Les politiques mises en œuvre durant la Grande guerre (expulsions, déportations des Juifs considérés comme des « populations suspectes ») ont évidemment rendu possible ce passage, cette transgression. La brutalisation générée par cette « guerre prolongée » de sept ans (1914-1921) d'une extraordinaire violence, et qui singularise l'expérience russe et soviétique, ne saurait cependant gommer le fait que, dans cette mêlée sanglante, seuls les Juifs furent massacrés parce qu'ils étaient Juifs, indifféremment de leur âge, de leur sexe ou de leur affiliation politique. Certes, l'antisémitisme ne fut jamais érigé en doctrine officielle du mouvement blanc ou d'aucun autre mouvement combattant le bolchevisme. Les massacres de Juifs ne devinrent qu'une « habitude », un « réflexe », une « évidence » aussi limpide que le signe d'égalité juif=bolchevik. Les guerres civiles russes firent ainsi le lit d'un mythe aux conséquences dévastatrices – le mythe du judéo-bolchevisme. Walter Laqueur a fort justement souligné l'influence des milieux antisémites russes émigrés en Allemagne, et notamment de F. Vinberg, un officier de l'Armée blanche d'origine allemande installé à Berlin, traducteur et éditeur des *Protocoles des Sages de Sion* en allemand, sur l'idéologue nazi Alfred Rosenberg. Cette influence fut-elle aussi décisive que l'estime Richard Pipes quand il écrit : « La rationalité de l'extermination des Juifs par les Nazis leur a été apportée par les milieux de droite russes (...), avec leur théorie qui liait les Juifs au communisme (...). De la sorte, la Shoah devint l'une des conséquences non anticipées et non programmées de la Révolution russe » ? On sait l'usage que l'historien Ernst Nolte fit de ce « fondement

rationnel »... Si l'on part en quête des causalités, des « conditions de réalisation », des liens entre les événements décrits par les victimes elles-mêmes dans le présent ouvrage et l'extermination totale, deux décennies plus tard, des Juifs d'Europe, un génocide qui débuta précisément dans ces mêmes lieux, l'Ukraine occidentale et la Biélorussie, n'est-il pas plus pertinent de voir avant tout dans les violences de masse et les crimes de guerre antisémites commis en 1918-1921 ce « chaînon manquant », longtemps oublié ou occulté, qui relie l'anti-judaïsme « traditionnel » des pogroms à la Shoah.

Stéphane Audoin-Rouzeau, « Histoire du combat, histoire du corps, XIX^e-XXI^e siècle », communication à la journée d'étude organisée par le Centre d'histoire de Sciences Po et France-Stanford Center for Interdisciplinary Studies, 21 mars 2011, *La violence en Europe au XX^e siècle*.

Histoire du combat, histoire du corps XIX^e-XXI^e siècle

Mon idée, ici, est moins de prétendre énoncer un ou des « savoirs » sur la violence de guerre, que de poser un certain nombre de questions à l'emplacement de ma frontière de recherche personnelle (là où j'hésite et tâtonne depuis des années... (*Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne*, paru au Seuil en 2008, comme rapport d'étape dans ce tâtonnement). Si je me sens très mal assuré concernant mon point d'arrivée, au moins le suis-je à peu près concernant mon point de départ. Il pourrait tenir dans cet avertissement de l'anthropologue Pierre Clastres, émis dans les années 1970 et réservé initialement aux sociétés « primitives » (mais que je fais mien pour nos sociétés occidentales et tout particulièrement européennes du XX^e siècle) : « Se tromper sur la guerre, c'est se tromper sur la société ».

Je pense, en effet, que la compréhension de ce qui se joue dans la guerre – dans la violence de guerre tout particulièrement – est essentielle à notre compréhension du social de manière plus générale. Et de ce point de vue, je me dresse en faux contre le déni (au moins partiel) qui souvent touche un tel objet dans le champ des sciences sociales. Et également contre la suspicion qui peut s'attacher à ceux qui cherchent à l'explorer.

Mais la violence de guerre, c'est évidemment un objet très large, et c'est pourquoi l'approche que pour ma part je tente de mettre en œuvre passe par ce que j'appelle le « corps guerrier ». Soit les *corps dans la guerre* : à la fois les corps dans le combat (sur lesquels je me centre plus particulièrement), mais aussi les corps de ceux qui ne combattent pas, inséparables des précédents, et qui constituent les cibles du massacre de guerre au XX^e siècle.

Les corps dans la guerre, les corps dans le combat :

C'est la fausse simplicité, la fausse évidence d'un tel objet (« le corps ») qui pose le premier problème. Alain Corbin, dans *l'Histoire du corps* (Seuil, 2005), a bien entrevu la difficulté : « Le corps est une fiction, un ensemble de représentations mentales, une image inconsciente qui s'élabore, se dissout, se reconstruit (...) sous la médiation des discours sociaux et des systèmes symboliques. » Précisément, un objet comme l'activité guerrière permet de percevoir immédiatement cette forme d'indéfinition du corps en tant qu'objet d'analyse :

- que l'on songe, par exemple, à l'écart entre le corps combattant érotisé (et il l'est souvent : voir l'homo-érotisme si sensible des corps américains en Afghanistan par exemple...) et le corps combattant frappé par la douleur extrême de la blessure, qui peut conduire le sujet à vouloir être débarrassé de son propre corps : ce sont là deux perceptions radicalement contraires, et c'est pourtant un même corps.

- Que l'on songe à la question des « membres-fantômes » des amputés, membres qui « n'existent plus » mais qui pour le sujet continuent d'exister dans son schéma corporel (Paul Schilder).

- Que l'on songe aux « camptocormies » des combattants de la Première guerre mondiale : ces soldats dont le corps ne pouvait plus se redresser (ou s'asseoir, ou tenir en équilibre...) alors qu'ils n'avaient subi aucune blessure : c'est la gravité de l'atteinte psychique, et elle seulement, qui produisait ce phénomène de somatisation extrême, capable de faire passer le sujet d'*un corps dans un autre*, si l'on peut dire.

Cette question du corps guerrier est rendue encore plus délicate par plusieurs difficultés de taille, d'ailleurs étroitement liées. Tout d'abord, sous bénéfice d'inventaire, il me semble qu'il existe une anthropologie et une sociologie du corps, l'une et l'autre beaucoup plus avancées que la discipline historique dans l'approche de leur objet, la corporéité. Il est vrai que l'une et l'autre bénéficient sur ce point d'une sédimentation de longue durée : je ne sache pas que les historiens aient jamais pu s'adosser à un texte fondateur comme celui que Marcel Mauss donna dès 1934 à la Société de psychologie (« Les techniques du corps ») et dans lequel le neveu de Durkheim passe en revue et classe les techniques à travers lesquelles le corps devient son propre instrument. Des critiques importantes sont émises aujourd'hui sur ce texte qui reste fondamental : elles portent sur le fait qu'envisager le corps sans instrument est dépourvu de sens, d'autant que le

corps *incorpore* toujours les instruments qu'il utilise, comme l'avait remarqué Paul Schilder dès l'entre-deux-guerres. Et l'on voit bien tout ce que cette simple remarque implique, à la guerre, en termes de relation entre l'arme et le corps, pour ne prendre que cet exemple. C'est ainsi que les travaux les plus aboutis sur cette question du corps – par exemple ceux de l'anthropologue Jean-Pierre Warnier –, nourris par les apports très récents des neuro-sciences, soulignent les progrès considérables accomplis par d'autres sciences sociales dans leur manière d'appréhender la corporéité. Ainsi Jean-Pierre Warnier suggère-t-il que le corps doit être toujours étudié *en mouvement*, et il propose d'appeler « pratiques sensori-affectivo-motrices » [*sensori-affectivo-motor conducts*] tout ce qui a trait au mouvement corporel. L'implication est importante dès lors que l'on touche aux « usages guerriers du corps » : l'action motrice est ici essentielle lorsque le corps se voit confronté aux redoutables matérialités du combat ; essentielles également les pratiques sensori-affectivo-motrices quand l'arme et son maniement sont en jeu, par exemple. Seulement voilà : pour des raisons qu'il serait trop long de détailler ici, l'anthropologie du corps s'intéresse très peu à la violence de guerre, et moins encore au corps guerrier.

Inversement, si les historiens ont partie liée avec la guerre et sa violence depuis les origines de la discipline, les historiens de la guerre me paraissent s'intéresser fort peu au corps, sans doute parce que selon moi, ils persistent à regarder la guerre de trop loin. Avant *l'Etrange défaite* de Marc Bloch, rédigée à l'été 1940, il me semble que l'on trouverait difficilement une remarque profonde sur le corps guerrier sous la plume d'un historien contemporain. Encore que les remarques de Marc Bloch sur ce thème ne sont-elles pas ce qui fut généralement retenu de son témoignage de combattant et d'historien.

Les choses sont aujourd'hui quelque peu différentes, et l'on sait la place qu'occupe la corporéité combattante dans les ouvrages de John Keegan, Victor-Davis Hanson ou Richard Holmes, pour ne citer que ceux-là. -Pour autant, le corps guerrier qu'ils évoquent à travers des analyses souvent remarquables de la guerre au ras du sol et des pratiques combattantes a ceci de décevant qu'il est avant tout un corps-mannequin. Un corps habillé et armé de manière différente selon les époques, en quelque sorte. Un corps invariant, si l'on ose dire. Ardant du Picq, dans ses fameuses *Etudes sur le combat* publiées après sa mort en 1870, ne pensait pas différemment : « l'homme ne change pas, il ne peut pas changer ».

Or, au plan corporel, rien n'est plus faux que d'imaginer un « corps standard » combattant (ou non combattant) : faire une telle erreur, c'est dés-historiciser les corps. Mais, par une

malédiction particulière, il se trouve que ce sont les meilleurs historiens de la guerre qui la commettent. En fait, ce ne sont jamais *les mêmes corps*, combattants ou non ; ce ne sont jamais les mêmes pratiques motrices (ex. marcher/courir/nager) ; ce ne sont jamais les mêmes objets qui ont été incorporés dans le schéma corporel (uniformes, armes) et ayant suscité en retour des pratiques motrices elles-mêmes spécifiques ; ce ne sont jamais non plus les mêmes seuils de douleur (ex. amputations à vif sur le champ de bataille napoléonien).

Cette remarque faite, on mesure la difficulté de la tâche au plan historique : car il s'agit alors de mener l'étude de la corporéité combattante sans jamais perdre de vue la spécificité irréductible de chaque configuration guerrière. La tâche est évidemment immense, peut-être insurmontable. En outre, une question évidemment se pose : à quoi bon ? Pour quoi faire ? Pour quels effets de connaissances s'intéresser de cette manière à la corporéité guerrière ?

En ce qui me concerne, je m'intéresse au corps guerrier moins pour lui-même (et ceci me sépare des anthropologues et sociologues du corps qui entendent étudier cet objet en tant que tel) que dans la mesure où il me semble que la corporéité peut constituer une voie d'accès privilégiée vers le fait guerrier en tant que tel, une voie d'accès vers ce qui s'y joue selon moi d'essentiel. Ainsi s'agirait-il de « passer par les corps », en quelque sorte, pour tenter de mieux atteindre la guerre elle-même, et tout ce qui s'y joue au ras du sol, qui est le niveau qui m'intéresse.

Il me paraît, en effet, assez évident que la guerre soumet les corps à des traitements extrêmes, eux-mêmes extrêmement variés : pour les corps – corps combattants et si souvent non-combattants – la guerre constitue un « passage à la limite ». Or, je suis persuadé que tout passage à la limite reste essentiel à notre compréhension du social de manière plus générale, et c'est en cela qu'appréhender la violence de guerre permet sans doute d'appréhender davantage que cette violence elle-même. Comme le disait avec beaucoup de justesse Michael Pollak : « Toute expérience extrême est révélatrice des constituants de l'expérience normale, dont le caractère familier fait souvent écran à l'analyse. »

Quant au fait de centrer l'analyse sur les corps, rien ne me paraît plus justifié dès lors que l'on prétend étudier la violence de guerre. Si toute vie sociale ne peut se concevoir sans une dimension incarnée, à la guerre ce sont *avant tout* les corps qui attirent le regard : ce sont des corps qui s'affrontent, se blessent, se tuent ; ce sont des corps qui se confrontent aux matérialités

redoutables du danger létal. On touche ici au « socle purement biologique de l'existence » (Françoise Héritier), « on touche le roc » (Marcel Mauss).

Mais mettre ainsi en exergue la corporéité guerrière ne saurait suffire. Reste à déterminer les lieux où porter le regard, les emplacements où diriger la focale.

A cet égard, il me semble que plusieurs leçons d'attention sont possibles. Concernant l'activité de combat, cinq emplacements me paraissent essentiels :

1- La question du « dressage du corps » combattant me paraît déterminante, ne serait-ce que pour éviter la tentation de l'essentialisation des corps que je soulignais plus haut. Du point de vue corporel, en raison des effets croissants du feu, la guerre moderne a vu le passage du « corps redressé » (Georges Vigarello) – corps redressé qui constitue la norme au combat en Europe au début du XIX^e siècle et auquel s'attache un *ethos* du combat absolument essentiel – au corps couché, devenu la norme dès le début du XX^e siècle (guerre russo-japonaise de 1904-1905).

Or, ces techniques du corps guerrier, ces choix en termes d'*hexis* corporelle au combat, sont issues de l'apprentissage de pratiques motrices qui ont joué et continuent de jouer en retour un rôle capital dans l'image même de la guerre. Cette question de l'*hexis* constitue un point d'autant plus essentiel à historiciser que les techniques nouvelles du corps combattant continuent de coexister avec l'apprentissage d'un « ordre serré » issu des armées de l'époque moderne. Un « drill » désormais sans rapport aucun avec sa fonction performative initiale. (voir photos du drill des insurgés libyens en 2011).

2- Les pratiques motrices ne se déploient pas à la guerre dans des lieux « neutres » du point de vue de ces pratiques elles-mêmes et des contraintes qu'elles exercent sur les corps. Que l'on songe, par exemple, aux couples antinomiques désert/ville, forêt/steppe, plaine/montagne, froid/chaud, sec/humide et à tout ce que cela implique en termes de techniques du corps combattant. Mais que l'on songe aussi à quelques artefacts décisifs : les barbelés, par exemple, entrés dans la pratique de la violence de guerre assez tardivement (à la fin du XIX^e siècle), au titre de contrôle des corps (corps des animaux à l'origine, puis très vite corps combattants, corps des prisonniers, corps des civils) : une histoire de la corporéité guerrière au XX^e siècle se conçoit-elle sans l'historicisation d'un tel objet ? D'autant que lui aussi a modifié en profondeur nos représentations mêmes de la guerre.

3- Il me semble ensuite que la plus grande attention doit être portée aux objets « incorporés », et ce d'autant plus qu'ils restent le plus souvent inaperçus des historiens : je veux parler des armes et des uniformes, si connus des collectionneurs, si négligés par les historiens du fait guerrier. Il me semble au contraire que l'uniforme – et plus largement tout ce qui a trait à l'habillement combattant – mérite d'occuper une place déterminante dans toute anthropologie historique du corps guerrier. Dans ses relations aux pratiques motrices, d'une part, dans les représentations des acteurs de la guerre, d'autre part (l'uniforme touche à l'émblématique), dans les représentations de la guerre elle-même enfin, l'uniformologie constitue un champ de recherche qu'il me paraît nécessaire de réinvestir systématiquement.

De même pour les armes. Toute anthropologie historique du corps guerrier ne peut s'affranchir sur ce point d'une histoire des techniques qui malheureusement fait largement défaut. L'arme surdétermine les pratiques motrices ; elle est investie d'affects extrêmement puissants (pratiques sensori-*affectivo*-motrices) ; elle contamine d'autres usages guerriers du corps (les viols commis par des soldats avec leur arme : My Lai en mars 1968). Pourquoi une histoire de ces objets si importants que sont les armes – d'objets en relation étroite avec les corps, incorporés aux corps – ne serait-elle pas « enlevée » aux « amateurs d'armes » et reprise à leur compte par les spécialistes des sciences sociales ? (par exemple, les bâtons de berger Bisesero, qui ont servi à la lutte contre les tueurs en 1994, au Rwanda).

4- Dans la continuité avec le point précédent, il me semble que tout ce qui touche à l'atteinte au corps doit faire l'objet d'une attention très particulière.

- L'atteinte par la fatigue physique et, bien entendu, psychique (indissociable de la première).

- L'atteinte à la barrière anatomique : les modalités de la blessure, les parties du corps blessées et les affects spécifiques qui s'y attachent, la brutale visibilité de l'intérieur du corps.

- La visibilité du sang (voir Françoise Héritier et l'importance à ses yeux du sang versé – à la chasse, à la guerre – dans la construction de la barrière du genre). Et inversement, les formes spécifiques de terreur qui s'attachent à l'atteinte corporelle sans ouverture de la barrière anatomique (les gaz, l'atome).

- L'atteinte par les pratiques de cruauté : je songe particulièrement à la torture en tant qu'infliction, via la douleur corporelle, d'un traumatisme psychique intentionnel visant à faire entendre un message à l'ennemi.

5- Enfin, le traitement du cadavre – cadavre de l'ennemi, cadavre des amis – constitue une question évidemment essentielle de toute histoire du corps guerrier. On songe bien sûr aux questions d'inhumation et d'accompagnement de la mort. Mais il faut songer aussi à ce point si souvent aveugle de l'historiographie de la guerre : ce que l'anthropologue colombienne Maria Victoria Uribe nomme la « manipulation des corps » et qui désigne la découpe, souvent hautement ritualisée et théâtralisée, du corps adverse : ces pratiques de vivisection restent généralement inaperçues (v. leur rejet à la marge sous le vocable d' « atrocité »), là où elles mériteraient au contraire de figurer au centre de toute réflexion sur la corporéité guerrière.

Comme le disait l'anthropologue Mary Douglas, « ce que l'on sculpte dans la chair humaine, c'est une image de la société ».

En conclusion, je me permets donc de proposer à la discussion ces quelques pistes de travail. Comme vous le percevez fort bien, il s'agit là d'un programme de recherche difficile à réaliser. D'autant qu'à la difficulté de documenter un effort historique en ce domaine, s'ajoute le fait qu'il peut être intrinsèquement difficile, voire destructeur, de travailler sur de tels sujets. Pour autant, en un tel domaine, je crois utile de proposer au moins une « leçon d'attention », au service d'une écriture de la guerre et de sa violence au plus près des pratiques et des acteurs sociaux. En ce qui me concerne, je reste persuadé qu'une compréhension profonde du fait guerrier est à ce prix.

Claire Andrieu, « Un indicateur de la nazification de la Wehrmacht en 1940 : la campagne de France », communication à la journée d'étude organisée par le Centre d'histoire de Sciences Po et France-Stanford Center for Interdisciplinary Studies, 21 mars 2011, *La violence en Europe au XX^e siècle*.

Un indicateur de la nazification de la Wehrmacht en 1940 : la campagne de France

Cette étude a pour point de départ un Rapport imprimé, formé de deux volumes datés respectivement de novembre 1940 et avril 1941, et émanant du service juridique de la Wehrmacht (« Wehrmacht Rechtsabteilung », WR)¹. Fort de quelque 700 pages au total, *La conduite de la guerre par la France contraire au droit international* présente les résultats de l'enquête menée sur les atteintes aux lois et usages de la guerre commis par des Français à l'encontre d'éléments de l'armée allemande durant la campagne de 1940. Ce document s'inspire certainement du précédent de la guerre de 1914, et tentait de reproduire l'entreprise menée alors par le ministère allemand des Affaires étrangères dans le cadre de la campagne relative aux « atrocités allemandes ». La Wilhelmstrasse avait publié en mai 1915 un livre noir intitulé *La conduite de la guerre populaire belge contraire au droit international*² dans lequel elle accusait les Belges d'avoir mené une guerre populaire, une guerre de « franc-tireurs », contre l'armée allemande. Le but du document était de justifier les nombreux massacres de civils commis par l'envahisseur en 1914. L'armée du Kaiser se serait trouvée en situation de légitime de défense.

Lors de la deuxième guerre, comme on le verra plus loin, la Wehrmacht n'eut pas tout à fait le même succès auprès de la Wilhelmstrasse, même si cela ne l'empêcha de mener sur le terrain conquis la politique de ses vœux. Dans le livre noir de 1940-1941, l'armée allemande citait pour l'essentiel des mauvais traitements infligés à des prisonniers de guerre, ainsi que quelques

¹ Oberkommando der Wehrmacht (WR), Wehrmacht-Untersuchungsstelle für Verletzungen des Völkerrechts, Frankreichs völkerrechtswidrige Kriegführung 1939/1940 [La conduite de la guerre par la France contraire au droit international, 1939/1940] Band 1, Berlin, novembre 1940, Gedruckt in der Reichsdruckerei, 360 p. et Band 2, avril 1941, 376 p.

² Auswärtiges Amt, *Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs*, Berlin, Imprimerie du Reich, 10 mai 1915, 328 p.

cas de meurtres de soldats ou d'aviateurs allemands par des Français, qu'ils aient été commis par des soldats, des gardes territoriaux ou des civils, pendant l'invasion. Mais en 1940-1942, la Wilhelmstrasse poursuivait à certains égards une politique de ménagement à l'égard de la France. Le ministère refusa que le document soit officiellement remis au gouvernement français de Vichy. Le livre noir conserva un statut confidentiel au sein des instances allemandes. Mais dans le même temps, parallèlement à ces discussions au plus haut niveau, les tribunaux militaires allemands en France ont mis en oeuvre la politique de leur armée. La « justice du vainqueur » (« Siegerjustiz³ ») est passée sur le terrain.

Les tribulations du document dans les services du Reich entre 1940 et 1943, et le fait même que la discussion se soit poursuivie en décalage complet avec la réalité en cours dans le pays occupé, donnent un éclairage sur le fonctionnement du III^e Reich. Le contenu du document permet aussi d'apprécier le niveau de nazification de la Wehrmacht, jusque dans ses services juridiques. Le langage de haine à l'égard de la France qui s'y exprime peut se comprendre comme un héritage du militarisme prussien. C'est du moins une question à examiner. En revanche, l'image donnée des Français montre l'imprégnation nazie des milieux militaires et juridiques et met en lumière la logique des atteintes à la Convention de Genève commises par la Wehrmacht en 1940.

Un imprimé, si épais soit-il et si fortement porté par une institution qu'il soit, ne suffit pas à écrire l'histoire. Il permet cependant de poser des questions en se référant à l'historiographie disponible. Or celle-ci est pauvre en ce qui concerne l'année 1940. Comme l'a montré en 2000 Jean Solchany, l'historiographie critique de la Wehrmacht est apparue tardivement, à la fin des années soixante, sous la plume de Manfred Messerschmidt et d'Andreas Hillgruber⁴. Depuis les années 1980, l'attention des historiens s'est focalisée sur l'action de la Wehrmacht en Europe centrale et orientale. L'exposition sur les crimes de la Wehrmacht, présentée à Hambourg en 1995 par l'Institut de recherches sociales de Hambourg a marqué un tournant dans la perception par le public allemand, jusque là enclin à exonérer la Wehrmacht des crimes nazis. L'exposition portait essentiellement sur la guerre en URSS. Par le caractère inouï des méthodes employées, l'invasion de ce pays a repoussé dans l'ombre les autres invasions. Sa préparation s'accompagne en effet de la mise au point d'un système d'ordres contraires aux lois et usages de la guerre, et son

³ L'expression date de l'après-guerre, et a été créée par les Allemands comme par les Japonais pour dénoncer le jugement par les tribunaux alliés des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par leurs compatriotes.

⁴ Jean Solchany, « La lente dissipation d'une légende : la 'Wehrmacht' sous le regard de l'histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 2000, p.323-354.

déclenchement correspond à la mise en œuvre du génocide des juifs. La guerre fut telle qu'Hitler l'avait annoncée dans son discours aux généraux allemands du 30 mars 1941 : une « guerre d'anéantissement ». Par ricochet historiographique, l'invasion de la Pologne commence maintenant à être ré-étudiée et analysée comme une propédeutique à cette « Vernichtungskrieg »⁵.

En apparence, l'invasion de la France s'insère mal dans cette perspective de recherche. L'historien Ernst Nolte, en 1963, a même utilisé le cas français comme un exemple de « guerre européenne normale » conduite par l'Etat nazi, pour faire ressortir par contraste la guerre « monstrueuse, de réduction en esclavage et d'anéantissement », menée à l'Est⁶. On peut citer à l'appui de cette thèse une partie des ordres donnés par la Wehrmacht pour les premiers mois de l'Occupation. L'historien Hans Umbreit décrit ainsi un ensemble contradictoire de directives qui, à côté de consignes directement contraires à l'esprit et à la lettre de la convention de Genève, comprennent des appels à la modération et à un comportement correct vis-à-vis des populations⁷. De leur côté, les historiens John Horne et Alan Kramer ont mis en avant un fragment de décret de Hitler, daté du 7 juillet 1940⁸. Ce « Führer-Erlass » est reproduit in extenso dans le recueil des quelque 400 décrets signés par Hitler entre 1939 à 1945⁹. On y lit qu'en France, les soldats de la Wehrmacht doivent se conduire « dans un esprit irréprochable », « comme il convient à un soldat allemand ». Les cas d'ivresse, les excès ou les actes de violence seront condamnés, et les cas graves seront punis de mort. Cet ensemble de textes isolés, partiellement contredits par d'autres, et d'une manière générale non confrontés à la réalité des faits, comme le souligne Hans Umbreit lui-même, ouvrent une piste mais ne suffisent pas à étayer la thèse d'une « guerre normale ».

Dans une communication par ailleurs remarquable, Pieter Lagrou a vu dans le front de l'Ouest le lieu d'une « restauration partielle des codes de la guerre honorable dans des aires particulières », tout en signalant que cette situation était « étroitement liée à l'imaginaire racial [allemand] qui distinguait les adversaires civilisés, dignes de respect, des sauvages qui ne

⁵ Czeslaw Madajczyk, « Die Verantwortung der Wehrmacht für die Verbrechen während des Krieges mit Polen, in Wolfram Wette, Gerd R. Ueberschär (Hrsg.), *Kriegsverbrechen im 20. Jahrhundert, Wissenschaftliche Buchgesellschaft*, 2001, Darmstadt, p. 113-122; Alexandre Rossino, *Hitler Strikes Poland. Blitzkrieg, Ideology, and Atrocity*, University Press of Kansas, 2003; Manfred Messerschmidt, « Grösste Härte... » Verbrechen der Wehrmacht in Polen, September/Oktober 1939, *Heft 63, Gesprächskreis Geschichte*, Friedrich-Ebert Stiftung, 2005, p.3-19; Jochen Böehler, *Anfiakt zum Vernichtungskrieg. Die Wehrmacht in Polen 1939*, Frankfurt, Fischer Verlag, 2006, 279 p.

⁶ Ernst Nolte: *Le fascisme dans son époque. Le national-socialisme*, Paris, Julliard, 1970, p. 211 (première édition allemande en 1963).

⁷ Hans Umbreit, « Les projets allemands et les premières semaines de l'occupation », in Maurice Vaisse (dir.), *Ardennes 1940*, Paris, Henri Veyrier, 1991, p. 235-249.

⁸ John Horne et Alan Kramer, *1914. Les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005, (édition anglaise en 2001) p. 443.

⁹ « Führer-Erlasse » 1939-1945, présentés par Martin Moll, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1997, p. 130.

connaissaient ni honneur ni règle¹⁰. » La formulation n'est pas satisfaisante parce qu'elle revient à qualifier d'honorable une conduite reposant sur des critères racistes, traçant une frontière restant à définir entre « sauvages » et « civilisés », et décidant d'emblée que les « sauvages » n'ont « ni honneur ni règle ». S'il s'agit de comparer l'offensive allemande en France avec l'offensive précédente en Pologne, le contraste est certainement saisissant. On peut rapprocher le décret de Hitler mentionné plus haut de celui du 4 octobre 1939 visant la Pologne¹¹. En Pologne, le Führer accorde au contraire sa grâce à tous les crimes commis par les troupes allemandes, et met fin aux procédures pénales en cours à ce sujet. Décret qui permet aux massacres de se poursuivre en toute impunité. Environ 50.000 Polonais ont été assassinés après la défaite, entre octobre et décembre 1939¹². Il est clair que les Allemands n'ont pas mené de « Vernichtungskrieg » en France. Mais de là à caractériser leur guerre à l'Ouest d'« honorable », il y a un pas qu'il nous paraît difficile à franchir.

Dans l'ensemble, la Bataille de France a fait l'objet d'une histoire militaire et diplomatique classique, centrée sur les combats, les tactiques et les stratégies¹³. Pourtant, située à presque égale distance entre l'invasion de la Pologne et celle de l'URSS, l'invasion de la France présente un grand intérêt politique. Au lieu de considérer la violence moindre employée à l'Ouest par les Allemands comme un signe de normalité, on peut au contraire y voir le signe d'un nazisme bien assimilé, qui place les nordiques et les latins au-dessus des slaves dans l'échelle des races. Partant de là, les conduites violentes contraires au droit international développées par la Wehrmacht sur le front français prennent une autre signification. Ce ne sont plus des écarts par rapport à la norme, mais des exactions ciblées qui s'inscrivent dans une idéologie précise. C'est du moins la piste que suggèrent de manière convergente le document examiné ici du service juridique de la Wehrmacht, et le traitement spécial, contraire à la Convention de Genève, infligé par cette armée à certaines catégories de prisonniers de guerre pendant et immédiatement après l'invasion.

¹⁰ Pieter Lagrou, « Guerre honorable sur le front de l'Ouest : crime, punition et réconciliation », p. 204-205, in Gaël Eismann et Stefan Martens (dir.), *Occupation et répression militaires allemandes 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007, 256 p.

¹¹ « Führer-Erlasse » 1939-1945, *op.cit.* p. 100.

¹² Alexandre Rossino, *Hitler Strikes Poland. Blitzkrieg, Ideology, and Atrocity*, University Press of Kansas, 2003, p.354.

¹³ Cf. *Das Deutsche Reich und der zweite Weltkrieg*, Bd 2 : *Die Errichtung der hegemonie auf dem Europäischen Kontinent*, von Klaus Maier, Horst Rohde, Bernd Stegemann, Hans Umbreit, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt GmbH, 1979 ; Claude Carlier et Stefan Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre, septembre 1939-novembre 1942*, Paris, Institut d'histoire des conflits contemporains, 1990, 544 p. ; Christine Levisse-Touzé (dir.), *La campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p. ; Karl-Heinz Frieser, *Le mythe de la guerre-éclair*, Paris, Belin, 2003, 479 p.

Un produit croisé du militarisme prussien et du national-socialisme

Sur le fond et sur la forme, les deux volumes imprimés par la Wehrmacht ressemblent à un long pamphlet. Portant l'en-tête de l'état-major général (OKW) accompagné du sigle du Service juridique de l'armée (WR), ils confondent l'enquête, le verdict et l'interprétation politique. Le ton est donné dans l'introduction qui affirme en un style pompeux et ampoulé que dans cette guerre de 1939-1940, comme dans celle de 1914-1918, la France a donné l'exemple d'un comportement en complète contradiction avec sa prétention à défendre le droit international. Déjà le ministère de la Guerre prussien en avait fait l'expérience, mais cette fois, « le gouvernement français, l'armée française et le peuple français dans sa plus grande part » ont montré, « conformément à l'histoire même de la France », « la contradiction entre la dialectique humanitaire et un comportement humain ». Les documents « écrasants pour la culpabilité de la France » rassemblés dans les deux volumes sont présentés selon la même méthode redondante et peu démonstrative. Un résumé d'une cinquantaine de page précède les dépositions des victimes. Le résumé classe approximativement les plaintes en fonction des articles de la Convention de Genève et s'appuie sur de larges extraits des témoignages. Aucun autre principe d'organisation n'est repérable : ni la chronologie, ni la gravité des faits, ni le lieu, ni le grade de la victime, ni la date de la déposition n'ont été utilisés comme critère d'ordonnement. Le principe de la démonstration est simple : tout témoignage est véridique et probant et tout exemple est représentatif de l'ensemble. Les paragraphes de transition entre les extraits de déposition répètent que le gouvernement allemand est déjà convaincu par ces « preuves » que les exactions dénoncées ne relèvent pas de la négligence, mais de « l'organisation » par le commandement français, de ces infractions au droit de la guerre. La théorie du complot et la confusion entre l'enquête à charge et le verdict donnent une idée de la culture juridique et politique du Bureau d'enquête sur les crimes de guerre du Service juridique de la Wehrmacht.

La rage anti-française peut être mise sur le compte du militarisme prussien et de l'image de « l'ennemi héréditaire » ravivée par la troisième guerre franco-allemande. La question est de repérer l'apport du régime national-socialiste. Des notations d'inspiration nazies jalonnent le texte. En apparence elles ne sont pas omniprésentes : la « race » des auteurs désignés de mauvais traitements n'est pas toujours mentionnée. En général, il s'agit de « Français ». Mais par moments, il est précisé « Français nationaux » ou « Français blancs », et par endroits, « juifs », ou « espagnols rouges » ou, plus souvent encore, des « Noirs » ou des « nègres » sont incriminés. La partition de l'humanité entre blancs, noirs, rouges et juifs est donc un fait établi, mais le texte n'exploite pas

cette veine plus avant. Il concentre l'expression argumentée de sa haine sur les Français en général, suivant en cela les consignes de l'état-major qui faisaient suite, elles-mêmes, aux représentations de Goebbels : « C'est le peuple français tout entier qui est responsable de la politique dirigée jusqu'ici contre l'Allemagne¹⁴. »

Il est vrai que l'argumentation des juristes de la Wehrmacht, qui révèle notamment un fort complexe vis-à-vis de l'idéal de « civilisation » revendiqué par la France, n'atteint pas le degré de violence des instructions données aux médias par le ministre du Reich pour l'Education du Peuple et la Propagande. Formulées presque chaque jour, les consignes de Goebbels ont été conservées¹⁵. Le but, déclare-t-il à plusieurs reprises, est « d'éliminer la France un fois pour toute en tant que puissance nationale de quelque importance que ce soit », de faire en sorte « que ce soit la dernière fois pour les quelque trois cents ou quatre cents ans à venir, que la France soit en état d'attaquer un peuple pacifique sans justification », que la France soit réduite à une « Suisse obèse », et que « toute tentative de redressement national soit écrasée dans l'œuf en exerçant une terreur intellectuelle impitoyable » et « perpétuelle¹⁶. » Le ministre se montre également soucieux d'éviter que se reproduise la campagne alliée contre les atrocités allemandes telle qu'elle s'était développée dès l'été 1914, et donne des consignes de « contre-propagande » à cette fin¹⁷.

Le document de la Wehrmacht a certainement, lui aussi, une fonction préventive. Il vise à prendre date au cas où le gouvernement français en viendrait à entamer des procédures contre les crimes commis contre cette armée. D'après les volumes confidentiels, les Français sont donc coupables d'infractions systématiques à l'égard des deux Conventions de Genève de 1929 : celle sur le traitement des prisonniers de guerre et celle sur l'amélioration du sort des blessés et des malades sur le champ de bataille. La partie française n'étant pas appelée à donner son témoignage, il est difficile de se prononcer sur le fond. Mais même si l'on prend pour acquis le réquisitoire à charge, le résultat ne paraît pas à la hauteur de sa présentation enflammée. Au printemps 1941, quelque 322 dépositions ont été recueillies par le Bureau d'enquête. Elles décrivent des infractions isolées, causant rarement la mort d'hommes. Au total, sur les deux volumes, on compte moins de vingt victimes d'assassinat. Le reste concerne des mauvais traitements visant les prisonniers

¹⁴ In Wolfgang Geiger, *L'image de la France dans l'Allemagne nazie, 1933-1945*, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 135 : instructions de l'Armee-OberKommando 2, du 12 juillet 1940, faisant suite à la lettre de Goebbels à l'OKW, du 26 juin 1940.

¹⁵ *The Secret Conferences of Dr. Goebbels. The Nazi Propaganda War, 1939-1943*, edited by Willi A. Boelcke, E.P.Dutton & Co, New York, 1970, 364 p.

¹⁶ *The Secret Conferences of Dr. Goebbels*, comptes-rendus des reunions des 16 et 18 juin , 9 et 15 juillet 1940, p. 57, 65, 66 et 67.

¹⁷ *Ibidem*, 28 mai et 9 juin 1940, p. 46 et 50 ; cf. aussi le Joseph Goebbels, *Journal 1939-1942*, édition incomplète, Paris, Tallandier, 2009, 15 et 29 mai, 7 juillet 1940, p. 146, 147, 171.

allemands. Il s'agit de pressions exercées sur des individus pour obtenir des renseignements militaires (parmi lesquelles quelques cas de torture par coups, blessures et menaces), de meurtres de soldats sur le champ de bataille ou au sortir d'un avion tombé au sol, de blessures infligées à des prisonniers, de mauvaises conditions d'hébergement ou d'alimentation, de vol d'effets privés. Deux délits qui peuvent paraître mineurs, les injures lancées et la saleté des baraques, inspirent une indignation particulière aux auteurs de l'enquête. Cette indignation sincère est parfois connotée politiquement : dans le sud-ouest, la saleté dénoncée est reliée au séjour préalable dans les baraques « d'Espagnols rouges », mais des injures aussi banales que « cochon d'Hitler », « sale cochon », « assassin », « assassin d'enfants » (en réponse aux mitraillages de civils par les stukas) suscitent une émotion de la part des rédacteurs qu'il est permis de relier à l'échelle des valeurs nazies. Adressée à un Allemand d'alors, une injure est une atteinte à la hiérarchie des races et à la morale qui en découle.

Quantitativement également, la colère qu'inspire à la Wehrmacht « la conduite de la guerre contraire au droit international » menée par la France paraît disproportionnée. Emanant d'une armée qui avait en ligne 2 millions d'hommes en mai 1940, les 340 plaintes, la vingtaine d'assassinats dénoncés et l'absence de tout massacre d'Allemands à signaler ne font pas un bilan suffisant pour établir le caractère « systématique » des atteintes aux lois et usage de la guerre dans l'armée française. Rapporté au nombre de prisonniers allemands tombés aux mains des Français, de l'ordre de 10.000 hommes jusqu'au lendemain de l'armistice¹⁸, le nombre de plaintes ne semble pas non plus considérable. On peut aussi élargir le débat et s'intéresser à la conduite de la guerre de part et d'autre. La difficulté qui se présente ici, réside dans l'asymétrie de l'information. Le pays vainqueur a eu le moyen d'enquêter à loisir sur les exactions du vaincu, tandis que la France n'a pas réalisé d'enquêtes sur les crimes allemands durant l'offensive de 1940. Rappelons d'abord qu'il y a bien eu guerre, et non promenade militaire d'un côté et débandade de l'autre. Si l'armée française a perdu 59.000 hommes, l'armée allemande en a perdu quelque 45.000, chiffres qui donnent une idée de l'intensité des combats¹⁹. La Wehrmacht est la seule armée à avoir commis des massacres délibérés de prisonniers de guerre en 1940 : le 27 mai au Paradis, dans le Pas-de-Calais, 97 prisonniers britanniques furent assassinés par des hommes de la division Totenkopf de la Waffen-SS, et le lendemain, 80 autres l'ont été à Wormhout, dans le Nord, par des membres

¹⁸ Près de 10.000 prisonniers de guerre allemand : chiffre donné par le tome I de *Frankreichs...*, p. 3

¹⁹ - <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Les-pertes-de-la-campagne-de.html>, juin 2010.

- Frieser, Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair : la campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, p. 345. Le total de 49.000 comprend les morts (plus de 27.000) et les disparus (plus de 18.000) ;

- Jean-Jacques Arzalier, « La campagne de mai-juin 1940 : les pertes ? » in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p.439.

d'une autre division de la Waffen-SS, la Leibstandarte Adolf Hitler. Les divisions SS étaient placées sous le commandement opérationnel de la Wehrmacht et intégrée dans la structure d'ensemble, même si par ailleurs, pour leur recrutement, leur formation et leurs tribunaux, elles jouissaient d'un régime particulier. Quant aux massacres de civils, ils sont mal connus à ce jour. Il faut signaler un massacre de civils par des Français, lequel a fait l'objet d'un procès tenu par les tribunaux allemands d'Occupation. Le 20 mai 1940 à Abbeville, dans la débâcle, des Français en uniforme ont fusillé 21 civils arrêtés en Belgique comme suspects, et évacués sous escorte vers la France au moment de l'attaque allemande. Un lieutenant de passage a arrêté le massacre. Comme victimes de l'armée allemande, on compte aujourd'hui 21.000 civils tués entre le 10 mai et le 22 juin, dont une partie par le mitraillage des civils fuyant sur les routes. Ce total approche le nombre de victimes civiles dues aux quatre semaines de l'offensive de Pologne, mais le chiffre mériterait une étude plus précise²⁰. Dans le seul département du Nord, en tout cas, la Wehrmacht est responsable de la mort de 600 civils en mai-juin 1940, chiffre à comparer avec les 900 morts de l'invasion de 1914²¹. Enfin, les massacres de soldats et officiers noirs, sur lesquels nous reviendrons plus loin, ont fait quelque 3000 victimes.

Cette disproportion entre d'une part l'émotion causée par quelques meurtres et quelques centaines d'exactions probables, et, d'autre part, la violence de l'agression allemande, peut paraître dérisoire. Elle est au contraire révélatrice de l'imprégnation national-socialiste de la Wehrmacht, jusque dans le milieu des juristes. Si l'on postule la sincérité du sentiment ou l'authenticité de l'indignation exprimée, le scandale causé au sein de la Wehrmacht par le comportement de l'armée française se comprend par le complexe orchestré par Hitler et ses fidèles d'une Allemagne à la fois supérieure par essence raciale, et victime, persécutée et encerclée d'ennemis. Dans ce cadre mental qu'un regard extérieur qualifierait de paranoïaque, la race des seigneurs se trouvait en 1940 en situation de légitime défense. L'offensive était juste, et la moindre atteinte aux Germains, quintessence de l'humanité, était un déni de justice, voire un crime contre l'humanité. En ce sens, les deux volumes dont la Wehrmacht a soutenu la promotion ne sont pas caricaturaux ou grotesques, ils sont représentatifs de son univers mental.

²⁰ Jean-Jacques Arzalier, *op.cit.* ; et Jochen Böhrer, *Auftakt zum Vernichtungskrieg, op.cit.*, p. 241.

²¹ Laurent Thiéry, « Les massacres de civils dans le nord de la France en mai-juin 1940 », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n°60, mars 2010, p. 5-6.

Les prudences de la Wilhelmstrasse, 1940-1942

La conduite de la guerre par la France contraire au droit international ne mériterait pas tant d'attention si ces volumes n'avaient été portés par la Wehrmacht pendant plus de deux ans. Imprimés sur papier glacé, ils ont été diffusés dans l'état-major et auprès de la partie allemande de la Commission d'armistice. Qualifiés de « secrets », ils attendaient le feu vert des Affaires étrangères pour être plus amplement diffusés. Dirigé depuis 1938 et jusqu'à la chute du régime par Rudolf Lehmann, le service juridique de la Wehrmacht mena l'offensive pour que ces volumes servent de fondement à une politique de répression²². Le Service demanda d'abord que les coupables soient jugés en Allemagne.

En août puis en septembre 1940, le service juridique tenta de convaincre la Commission allemande d'armistice de Wiesbaden, mais celle-ci objecta que la question n'était pas prévue par le texte de l'armistice, et qu'il était inopportun de rappeler le souvenir de 1919, lorsque l'Allemagne avait refusé que soient extradés les criminels de guerre identifiés par la France. Rudolf Lehmann proposa alors que les volumes soient remis au gouvernement de Vichy pour que les tribunaux français procèdent, sous surveillance allemande, au jugement de ceux des prévenus qui n'étaient pas prisonniers de guerre, « de façon à ce que les Français admettent qu'ils avaient gravement violé les lois de la guerre²³. » Ceux qui étaient prisonniers de guerre seraient de toute façon jugés par les tribunaux allemands. Le ministère des Affaires étrangères refusa, au nom de considérations politiques. En mai 1941, après l'impression du deuxième volume, le Wehrmacht Rechtsabteilung revint à la charge. La réponse de la Wilhelmstrasse ne changea pas : le ministère considérait comme inopportun « pour le moment » de demander au gouvernement de Vichy d'organiser des procès en zone non occupée. Les échanges se poursuivirent sur le même mode et sans résultat jusqu'en février 1943. Le réquisitoire fait de prussianisme et de nazisme mêlés resta donc un document secret, dont la diffusion ne déborda pas les états-majors juridiques, militaires et gouvernementaux allemands.

Quel était donc le souci de l'Auswärtiges Amt ? Les livres parus sur les Affaires étrangères

²² Rudolf Lehmann (1890-1955), jugé responsable de crime de guerre et de crime contre l'humanité, notamment pour sa participation à la rédaction de « l'ordre sur les commissaires » en 1941, sera condamné à sept ans de prison par le tribunal militaire de Nuremberg. Sur son action pour promouvoir les deux volumes du Bureau d'enquête : cf. Alfred de Zayas, *The Wehrmacht War Crimes Bureau, 1939-1945*, The University of Nebraska Press, 1989, second paperback printing 1990, p. 94-99 (première édition en allemand en 1979).

²³ Rudolf Lehmann, memorandum adressé à l'Ausland-Abwehr, service de contre-espionnage de la Wehrmacht, 2 septembre 1940, cité par A. de Zayas, *op.cit.* p. 97.

au temps du nazisme ont montré leur implication dans le système nazi²⁴. Le récent rapport commandé par le ministère des Affaires étrangères sur lui-même, et paru sous le nom de *Das Amt und die Vergangenheit*, « Le Bureau et le passé », met notamment en lumière la participation des diplomates au génocide des juifs. L'interlocuteur de Rudolf Lehmann à la Wilhelmstrasse était Conrad Roediger, du service juridique, qui conseillait également le Gouvernement général de Pologne quant aux modalités de l'extermination des juifs²⁵. Ce n'est pas par humanité que les Affaires étrangères ont fait obstacle aux exigences de la Wehrmacht, mais en raison de sa *Realpolitik* : il fallait ménager Vichy afin de s'assurer de la poursuite par ce gouvernement de la politique de collaboration. En outre, la France disposait d'un statut particulier auprès de la Wilhelmstrasse puisque elle était le seul pays occupé qui ait conservé un ambassadeur d'Allemagne²⁶. Dans la définition de la politique nazie à l'égard de la France, la Wilhelmstrasse jouait donc, au moins au début, un rôle important qu'elle entendait préserver. Par exemple, en mars 1941, l'OKW a demandé son autorisation avant de bombarder les troupes gaullistes se trouvant au Levant, en territoire français²⁷.

Il est possible aussi que l'état-major général de la Wehrmacht n'ait pas complètement suivi le service juridique dans sa volonté punitive, et qu'il ait développé lui aussi des considérations stratégiques. Une récente analyse des écrits des états-majors allemands montre que l'OKW et Hitler ont été dès 1940 soucieux de l'influence du général de Gaulle, de la formation des FFL et de la progression de leurs positions territoriales²⁸. S'assurer des bonnes dispositions du gouvernement de Vichy, c'était aussi éviter de renforcer le « mouvement gaulliste » par des provocations inutiles comme celle qui aurait consisté à traduire en justice, de manière publique et systématique, des anciens combattants français.

Mais, loin de ces considérations de politique générale, les forces de répression menaient sur le terrain la politique de leurs vœux.

²⁴ Paul Seabury, *The Wilhelmstrasse, A Study of German Diplomats Under the Nazi Regime*, University of California Press, Los Angeles, 1954, 217 p.; Christopher R. Browning, *The Final Solution and the German Foreign Office*, Holmes & Meier, London & New York, 1978, 276 p.; Eckart Conze, Norbert Frei, Peter Hayes, Moshe Zimmermann, *Das Amt und die Vergangenheit. Deutsche Diplomaten im Dritten Reich und in der Bundesrepublik*, München, 2010, 879 p.

²⁵ *Das Amt, op.cit.*, p. 292-293.

²⁶ *Das Amt, op.cit.*, p. 227-237.

²⁷ Cf. Jean-Nicolas Pasquay, « De Gaulle, les FFL et la Résistance vus par les responsables de la Wehrmacht », *Revue historique des armées*, n° 256, 2009, p. 43-65.

²⁸ *Idem*

La politique de répression menée par les tribunaux de la Wehrmacht, 1940-1941

Le décalage est manifeste entre d'un côté, les discussions de principe menées à Berlin et à Wiesbaden entre la Wehrmacht et la Wilhelmstrasse, et, de l'autre côté, la politique judiciaire menée en France occupée par les tribunaux militaires allemands. Si au niveau des élites dirigeantes allemandes, ou du moins au niveau des traces écrites de leurs échanges, une forme de modération a paru l'emporter, la réalité sur le terrain était tout autre. Au point que les correspondances berlinoises prennent l'allure irréaliste d'un théâtre d'ombres.

La politique de répression par les tribunaux allemands a été récemment étudiée par Gaël Eismann et Laurent Thiéry²⁹. Les tribunaux militaires allemands en France ont jugé en droit pénal allemand, ce qui signifiait, par exemple, que la tentative d'embarquement pour l'Angleterre était considérée comme un acte de trahison passible de la peine de mort. A la date de décembre 1941, la Délégation du gouvernement français en zone occupée (DGTO) recensait déjà 312 peines de mort prononcées, dont 153 exécutées pour la zone occupée, auxquelles s'ajoutaient 240 otages fusillés³⁰. Encore ces chiffres étaient-ils sous-estimés en raison de l'absence de données pour la période de juin à septembre 1940, et par suite du caractère lacunaire de la transmission de l'information de la part des tribunaux allemands. Par ailleurs, la répression « judiciaire » allemande n'a représenté qu'une part décroissante de la répression, notamment avec l'installation de Karl Oberg comme chef suprême de la SS en France, en juin 1942.

Si l'on revient au strict sujet de la répression des actes non conformes aux lois et usages de la guerre commis par des Français entre septembre 1939 et le 22 juin 1940, les tribunaux allemands ont procédé à leur façon. Ils ont poursuivi sans attendre, dès juin 1940, les auteurs supposés d'infraction, sans distinguer entre les prisonniers de guerre et les civils. A la date d'aujourd'hui, le recensement des procès fondé sur l'accusation de meurtre (dans lesquels les accusés sont considérés comme des « francs-tireurs ») ou de mauvais traitements infligés à des prisonniers de guerre, n'est pas fait. Pour notre part, en croisant des sources diverses, nous avons relevé 23 procès tenus en 1940 et 1941³¹. Comparé aux 322 dépositions de victimes allemandes,

²⁹ Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2010, 591 p. ; Laurent Thiéry, *La répression dans le Nord-Pas-de-Calais, zone rattachée au commandement militaire de Bruxelles : internements, fusillades et déportations de 1940 à 1944*, thèse soutenue en juin 2011.

³⁰ Lettre du 27 janvier 1942 de la Délégation spéciale pour l'Administration (DGTO) au Maréchal Pétain, avec tableaux joints, AN-F/60/1485.

³¹ Sources : AJ/40/1357 et 1365 ; F/60/1485 et 404 ; BA/MA/RW2/64 et 66 ; Délégation française auprès de la commission allemande d'armistice, Recueil de documents publiés par le gouvernement français. Tomes IV et V, 19 janvier-21 juillet 1941 et 21 juillet-21 décembre 1941, Paris, Alfred Costes, 1957 et 1959 ; A. de Zayas, op.cit.

ce nombre ne paraît pas excessif. Il correspond à une centaine de prévenus, arrêtés soit comme « francs-tireurs » (une vingtaine), soit comme auteurs de mauvais traitements à prisonniers allemands. Parmi eux figurent des civils, des gardes territoriaux et des militaires. Les gardes territoriaux sont les plus nombreux (55) et leur cas a fait l'objet d'échanges multiples à travers la Commission allemande d'armistice. Créées dans l'urgence, par décret du 17 mai 1940, les « formations militaires de gardes territoriaux » avaient à peine eu le temps de se mettre en place. L'instruction de ses membres laissait certainement à désirer. En l'occurrence, le gouvernement de Vichy a exercé une pression constante pour que les gardes condamnés à mort ne soient pas exécutés. Deux d'entre eux, au moins, l'ont été.

Au total, sur la durée de l'Occupation et tous motifs confondus, plusieurs dizaines de milliers de Français sont passés entre les mains des tribunaux militaires allemands en France et en Allemagne. Une centaine d'entre eux ont été traduits devant ces instances pour actes de violence contre l'ennemi durant la campagne de France. Au moins quinze d'entre eux ont été exécutés en 1940 ou en 1941, presque tous des civils.

Le traitement nazi des prisonniers de guerre de l'armée française, 1940-1941

La « guerre à l'Ouest » ne constitue pas une anomalie ou une parenthèse « correcte » entre la campagne de Pologne et celle de Russie. Elle illustre au contraire la vision raciste du monde portée par la Wehrmacht. Dans l'échelle des races, les Hollandais, les Belges et les Français occupaient une position intermédiaire qui les a –relativement- protégés. Mais entre ces nations, et à l'intérieur d'entre elles, la Wehrmacht sut encore faire des distinctions d'ordre raciste ou politique. La plus visible sur le moment fut la libération d'une grande partie des prisonniers de guerre néerlandais et flamands, au motif qu'ils étaient de la même souche (« Stamm ») que les Allemands.

Le traitement différencié appliqué par la Wehrmacht aux prisonniers de guerre de l'armée française illustre aussi ses conceptions racistes. Les Noirs, les républicains espagnols et les juifs connurent un sort particulier. Les travaux récents sur les massacres de soldats noirs par la Wehrmacht en mai-juin 1940 montrent que ces tueries n'ont pas été exceptionnelles³². Raphaël

³² Raphaël Scheck, *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Paris, Tallandier, 2007, 287 p. (édition originale en anglais 2006) ; Julien Fargettas, « Les massacres de mai-juin 1940 », in Christine Levisse-Tousé (dir.), *La campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p. 448-464.

Scheck a recensé 32 cas d'assassinats collectifs ou individuels, échelonnés de la Somme au Rhône et de l'Eure-et-Loir à la Meurthe-et-Moselle, entre le 24 mai et le 24 juin. Causant la mort d'environ 3000 hommes, ces massacres ont pour auteurs des unités traditionnelles de la Wehrmacht, sauf dans deux cas où la division SS Totenkopf, déjà l'auteur du meurtre de masse du Paradis, s'est à nouveau illustrée³³. L'horreur du Noir, « Schwarze Schmach » –ce que la langue allemande nomme aussi d'un terme intraduisible « Schwarze Schande³⁴ », littéralement la honte noire, était exacerbée par la propagande nazie. En mai-juin 1940, les consignes de propagande de Goebbels visant les Français « sadistes négriifiés » sont répercutées dans la presse et les actualités cinématographiques de la Wochenschau. Les consignes du ministre sont claires :

« En rappelant le souvenir de l'occupation de la Rhénanie et de la Ruhr, la haine de la France doit être à nouveau attisée ; il faut montrer comment cette nation avec sa population déclinante essaie de vaincre l'Allemagne en se servant de gens jaunes, noirs et basanés d'outre-mer, et quel crime monstrueux contre la culture et la race elle a commis en amenant sans vergogne les nègres sur le Rhin. Les Français doivent être mis au pilori comme 'sadistes négriifiés', et, en martelant constamment ce thème, il faut créer une situation d'ici quinze jours au plus tard, dans laquelle la nation allemande tout entière sera consumée de colère et de haine contre une France où grouillent la corruption et la franc-maçonnerie³⁵. »

Le correspondant à Lille du *Völkische Beobachter* (édition du 30 mai) est ainsi « saisi de colère » à la vue de « l'avant-garde de cette 'civilisation sublime' : cette sale racaille de couleur³⁶. » Le 6 juin, le journal des SS *Das Schwarze Korps*, relaie ainsi le thème : « Faisant montre d'une immense ignorance, d'un déni de responsabilité vis-à-vis de la race blanche, d'une dégoûtante infamie, les hommes de France ont recruté les animaux de la jungle³⁷. » On connaît le premier acte de résistance de Jean Moulin, le 17 juin 1940, qui a consisté à refuser de signer un « protocole » infamant pour les Noirs de l'armée française. Ce sont des officiers de la Wehrmacht qui l'ont torturé dans ce but.

³³ Raphaël Scheck, *op.cit.* tableau p. 72-78. Dans quatre cas sur trente-deux, l'unité responsable du massacre n'est pas connue.

³⁴ Deux termes étaient en usage pour désigner la « honte noire » : « Die schwarze Schmach », dont le sens est plus figuré, visant l'humiliation morale, et « Die Schwarze Schande », dont le sens est plus violent, désignant la souillure.

³⁵ *The Secret Conferences of Dr. Goebbels*, 30 mai 1940, *op.cit.*, p. 47.

³⁶ Willi A. Boelcke (hrsg), *Kriegspropaganda 1939-1941. Geheime Ministerkonferenzen im Reichspropagandaministerium*, Deutsche Verlags-Anstalt Stuttgart, 1966, p. 371; Wolfgang Geiger, *L'image de la France dans l'Allemagne nazie, 1933-1945*, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 135.; Jean-Yves Le Naour, *La honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette, 2003, 276 p.

³⁷ Raphaël Scheck, *op.cit.*, p. 138.

Tous les éléments de l'armée allemande n'approuvaient pas ces méthodes ni ces opinions, naturellement : des exemples de traitement humain de Noirs montrent qu'elle n'était pas entièrement barbarisée à cette date³⁸. Elle franchissait simplement une étape vers la barbarisation. Le pas franchi peut s'apprécier au regard de son comportement durant la première guerre mondiale, lorsque l'armée du Kaiser a déjà eu à faire face aux troupes noires. Les ouvrages d'histoire disponibles ne font pas état de massacres de Noirs³⁹. En revanche, l'horreur des Noirs est attestée dès la guerre de 1914 sur le front européen, aussi bien du côté des civils que des combattants, et bien avant, donc, l'occupation de la Ruhr⁴⁰. Au point que dans le débat sur la surmortalité relative des troupes noires par rapport aux troupes blanches dans l'armée française au combat entre 1914 et 1918⁴¹, il faudrait ajouter ce paramètre, et se demander si l'armée du Kaiser n'a pas fait preuve d'une agressivité spécifique à l'égard des combattants de couleur noire.

Le traitement des prisonniers espagnols et juifs attend encore une étude systématique, mais leur persécution par la Wehrmacht est avérée. Dès le mois d'août, les « Rote Spanier » engagés dans l'armée française, dans la Légion notamment, et qui se trouvaient dans les camps de prisonniers en Allemagne, ont été déportés au camp de concentration de Mauthausen⁴². Les convois de déportation au départ des stalags commencent le 6 août 1940 et se succèdent jusqu'en septembre 1942. Au-delà, les arrivées à Mauthausen viennent directement du camp allemand de Compiègne ou de camps de concentration situés en Allemagne : ils ne visent plus particulièrement les prisonniers de guerre. Plus de 5.500 PG ont été ainsi séparés de leurs camarades de combat pour être envoyés dans un camp de la mort. Près de 5.000 l'ont été entre août 1940 et mai 1941⁴³. Sur la durée de la guerre, 6.500 Espagnols ont été déportés à Mauthausen, et près de 4.400 y sont décédés. Dans la commission de ce crime de guerre, au sens de la Convention de Genève, il entre vraisemblablement une politique de représailles faisant suite à la guerre d'Espagne.

³⁸ *Ibidem*, p. 186.

³⁹ Dennis J. Mitchell, "French Colonial Troops" in *The European Powers in the First World War: an Encyclopedia*, by Spencer G. Tucker (ed.), New York, Garland Pub., 1996, 783 p.; Christian Koller, « *Von Wilden aller Rassen niedergemetzelt* », *Die Diskussion um die Verwendung von Kolonialtruppen in Europa zwischen Rassismus, Kolonial- und Militärpolitik (1914-1930)*, Stuttgart, Franz Stier Verlag, 2001, 476 p. ; Richard S. Fogarty, *Race and War in France, Colonial Subjects in the French Army, 1914-1918*, The John Hopkins University Press, Baltimore, 2008, 374 p. ; Jean-Luc Susini, "La perception des "troupes noires" par les Allemands", Institut de stratégie comparée, Commission française d'histoire militaire, Institut d'histoire des conflits contemporains, site consulté novembre 2011 : http://www.stratisc.org/TC_4.htm

⁴⁰ Christian Koller, « *Von Wilden aller Rassen niedergemetzelt* » ..., *op.cit.*, p. 103-134.

⁴¹ Richard S. Fogarty, *Race and War in France*, *op.cit.*, p. 86-87.

⁴² Montserrat Roig, *Les Catalans dans les camps nazis*, (édition originale en catalan en 1977), Paris, Génériques, 2005 ; Mariano Constante, *Les années rouges, de Guernica à Mauthausen*, Paris, Mercure de France, 1971, 245 p.

⁴³ Montserrat Roig, *op.cit.*, tableau p. 701-704.

Le sort des prisonniers de guerre identifiés comme juifs par la Wehrmacht est différent. Leur histoire est encore plus mal connue⁴⁴. Une fois recensés dans leurs stalags et oflags respectifs, les juifs de l'armée française ont été séparés de leurs camarades et placés dans des baraques à part et dans des kommandos de travail spécifiques. Ils ont parfois dû porter l'étoile jaune ou un insigne particulier. S'ils ont été préservés de l'extermination par la convention de Genève, ils ont été souvent soumis à des travaux dégradants ou à des situations mettant en danger leur survie. Tel est du moins le tableau provisoire que l'on peut tirer des trois pages traitant du sujet dans l'ouvrage d'Yves Durand⁴⁵. Du point de vue qui nous occupe, celui de la chronologie de la nazification de la Wehrmacht, on peut noter la date du rapport du CICR, estimant en mars 1941 que « le fait de marquer d'un signe infamant l'uniforme de soldats qui n'ont fait que leur devoir et de les astreindre à un régime de travail spécial est contraire à l'esprit de la convention de Genève. » Comparé au sort des prisonniers de guerre espagnols, celui des PG juifs paraît moins cruel. Est-ce seulement parce qu'il était difficile, même pour la propagande nazie, de leur attribuer une responsabilité dans la guerre d'Espagne et de les inclure dans la politique de vengeance contraire au droit international ? En l'occurrence, la Wehrmacht a peut-être suivi la diplomatie : les prisonniers espagnols étaient apatrides et sans défense, tandis que les prisonniers juifs étaient français pour la plupart. Quant à ceux qui étaient étrangers ou apatrides, ils n'ont pas subi un sort différent, semble-t-il. Quand le génocide des juifs commença, le Dienststelle Ribbentrop et l'OKW exercèrent des pressions sur le gouvernement de Vichy pour qu'il donne son accord à l'aggravation de la discrimination des prisonniers juifs, mais sans insister, apparemment⁴⁶. Si le gouvernement de Vichy avait cédé aux demandes allemandes de dénaturiser tous les juifs français, le sort des juifs de l'armée française aurait peut-être été différent. A ce stade de l'enquête, il ne semble pas que l'extermination des prisonniers de guerre juifs sous uniforme français ait constitué une priorité pour la Wehrmacht.

Plusieurs études seraient nécessaires pour consolider cette vue perspective sur les méthodes de la Wehrmacht en 1940. Pour le moment, notre analyse générale est la suivante.

⁴⁴ Une recherche est en cours sur les prisonniers de guerre juifs en général, par Rüdiger Overmans (Fribourg) : « The fate of the Jewish POWs in German Hands », journée sur les prisonniers de guerre organisée par l'IHTP-CNRS, 17 novembre 2011.

⁴⁵ Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1980, p.354-356.

⁴⁶ Georges Scapini, *Mission sans gloire*, Paris, Morgan, 1960, 373 p. Chapitre X : « Menaces sur les prisonniers juifs ».

L'idéologie à l'œuvre dans cette guerre d'agression, notamment la culture de haine dispensée par l'Etat totalitaire, a imprégné la Wehrmacht tout comme les autres institutions d'Allemagne. Si les peuples de l'Ouest de l'Europe ont été moins cruellement traités que ceux de l'Est, le mérite n'en revient pas à un « hiatus » humanitaire dans une ascension barbare, mais au rang donné aux peuples de l'Ouest dans l'échelle imaginaire des races. Au printemps 1941, l'état-major allemand a tiré les leçons des campagnes de Pologne, de l'Ouest et du Sud. Pour éviter toute hésitation ou discussion durant l'offensive, le crime de guerre fut d'avance érigé en loi à travers le décret Barbarossa (13 mai), les directives sur le comportement de la troupe (19 mai) et l'ordre des commissaires (1er juin). Revendiquée, l'inversion de la hiérarchie des normes -l'une des définitions de la barbarie- fut alors accomplie.

A l'Ouest, les peuples inférieurs devaient être respectés comme tels. L'affiche largement diffusée dès juin 1940 en Hollande, Belgique et France et intitulée « Populations abandonnées, faites confiance au soldat allemand », illustre le paternalisme de cette conception : le soldat allemand, grand et fort, protège les « populations » symbolisées par des enfants. Le contraste avec la politique menée en Pologne est significatif. Mais la pluralité des systèmes d'occupation ne pouvait pas se maintenir parfaitement, d'une part parce qu'en se rebellant, les peuples infantilisés se sont placés du côté des sauvages à tuer, selon l'imaginaire de l'occupant, et d'autre part, parce que les systèmes ne pouvaient pas être étanches. La contamination s'opéra au bénéfice de la plus grande violence. Au cœur de la pensée nazie, l'angoisse de la « Rassenschande », la hantise de « la pollution des races, péché héréditaire de l'humanité⁴⁷ », constituait un réservoir de violence sans fond, prêt à déborder en quelque direction que ce soit.

⁴⁷ Citation de *Mein Kampf*, p. 621 de l'édition Nouvelles Editions latines, 1979, relevée par Jean-Yves Le Naour, *La honte noire, op.cit.*, p. 233.